CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

# **Procès-Verbal**

Séance publique du Conseil général du 17 décembre 2010

# CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE SEANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2010

-:-

## 1 PRESENCES

L'an 2010, le vendredi 17 décembre à 10 h 00, le Conseil général s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Vincent ÉBLÉ, Président.

# ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

- M. Léo AIELLO (à compter du rapport n° 4/01),
- M. André AUBERT,
- Mme Lydie AUTREUX,
- M. Jacques BALLOT,
- M. Jean-Jacques BARBAUX,
- M. Michel BENARD,
- M. Gérard BERNHEIM,
- M. André BERQUIER (jusqu'au rapport n° 4/18 inclus),
- M. Jean CALVET,
- M. Bertrand CAPARROY,
- Mme Anne CHAIN-LARCHE (jusqu'au rapport n° 3/01 inclus),
- M. Bernard CORNEILLE,
- Mme Monique DELESSARD,
- M. Jean DEY,
- M. Vincent ÉBLÉ.
- M. Francis ELU.
- M. Gérard EUDE,
- M. Nicolas FENART (jusqu'au rapport n° 1/11 inclus),
- M. Christian FROT,
- M. Jean-Paul GARCIA (jusqu'au rapport n° 4/18 inclus),
- M. Jean-Jacques HYEST (jusqu'au rapport n° 4/18 inclus),
- M. Yves JAUNAUX (jusqu'au rapport n° 2/03 inclus),
- M. Jacky LAPLACE,
- M. Jean-Louis MOUTON,
- Mme Paule NOURY (jusqu'au rapport n° 4/18 inclus),
- Mme Michèle PELABERE,
- M. François PERRUSSOT,
- Mme Laurence PICARD (jusqu'au rapport n° 4/18 inclus),
- Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON (jusqu'au rapport n° 4/18 inclus),
- Mme Danièle OUERCI,
- M. Pierre RIGAULT,
- M. Jean-François ROBINET (jusqu'au rapport n° 4/18 inclus),
- M. Bernard RODIER.
- Mme Maud TALLET.
- M. Didier TURBA,
- M. Lionel WALKER.

# **ONT DONNÉ POUVOIR :**

- M. Jean-Claude AGISSON à Mme Anne CHAIN-LARCHE (jusqu'au rapport  $n^\circ$  2/03 inclus) et à M. Jean-Jacques BARBAUX (à compter du rapport  $n^\circ$  3/01),
  - M. Léo AIELLO à M. Didier TURBA (jusqu'au rapport n° 3/03 inclus),
  - M. Pierre BACQUE à M. Bernard RODIER,
  - M. Jean-Pierre BONTOUX à Mme Maud TALLET,
  - Mme Anne CHAIN-LARCHE à M. Pierre RIGAULT (à compter du rapport n° 3/02),
  - M. Nicolas FENART à M. Christian FROT (à compter du rapport n° 2/01),
  - M. Yves JAUNAUX à M. Jean-Paul GARCIA (à compter du rapport n° 3/01),
  - M. Olivier MORIN à Mme Paule NOURY (jusqu'au rapport n° 4/18),
- M. Jean-François PARIGI à M. Nicolas FENART (jusqu'au rapport n° 1/11 inclus) et à M. Jean-jacques HYEST (du rapport n° 2/01 au rapport n° 4/18),
  - M. Dominique SATIAT à M. Jacques BALLOT,
  - M. Vincent TONI à Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON (jusqu'au rapport n° 4/18 inclus).

# **ONT ÉTÉ ABSENTS**:

- M. André BERQUIER (à compter du rapport n° 5/01),
- M. Jean-Paul GARCIA (à compter du rapport n° 5/01),
- M. Yves JAUNAUX (à compter du rapport n° 5/01),
- M. Jean-jacques HYEST (à compter du rapport n° 5/01),
- M. Olivier MORIN (à compter du rapport n° 5/01),
- Mme Paule NOURY (à compter du rapport n° 5/01),
- M. Jean-François PARIGI (à compter du rapport n° 5/01),
- Mme Laurence PICARD (à compter du rapport n° 5/01),
- Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON (à compter du rapport n° 5/01),
- M. Jean-François ROBINET (à compter du rapport n° 5/01),
- M. Vincent TONI (à compter du rapport n° 5/01).

Le quorum étant atteint, le Conseil général a, après délibération, adopté à l'unanimité les délibérations inscrites à son ordre du jour, hormis la délibération n° 5/06A "Participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges situés hors du département et accueillant des élèves seine-et-marnais. Collèges Jeanne d'Arc de Montmirail et Prieuré de Binson de Châtillon-sur-Marne – Marne." qui a été retiré de l'ordre du jour en séance.

Fait à Melun, le 18 janvier 2011

#### M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.

J'ai reçu les excuses de Jean-Pierre Bontoux, Vincent Toni, Jean-Claude Agisson.

## 2 DOCUMENTS

# M. LE PRESIDENT. Vous avez sur vos pupitres:

- un ouvrage intitulé « Les objets d'art. Quelle histoire » ;
- un programme du festival Dépayz'arts;
- le cahier d'acteurs n° 17 : débat public sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest ;
- un document d'orientation stratégique pour le territoire de Roissy CDG;
- une clé USB comportant le S.D.T.A.N. et des informations pratiques.

## 3 CALENDRIER

## M. LE PRESIDENT. Je vous informe du calendrier suivant :

- la prochaine commission permanente se réunira le lundi 3 janvier 2011 à 10 heures 30.
- la prochaine séance publique aura lieu le vendredi 28 janvier 2011 à 9 heures 30. Les commissions techniques se réuniront le vendredi 21 janvier à partir de 9 heures 30 et le lundi 24 janvier à partir de 11 heures. La commission des finances se réunira le mercredi 26 janvier à 9 heures.

### 4 AGENDA

M. LE PRESIDENT. Je vous indique les dates de diverses manifestations pour vos agendas :

- du 27 décembre au 31 décembre 2010, festival Dépayz'arts ;
- le 12 janvier 2011 à 11 heures, cérémonie des vœux et signature de la convention de coopération-mutualisation de moyens au SDIS de Melun ;
  - le 27 janvier 2011 à 18 heures 30, vœux aux personnalités à Croissy-Beaubourg ;
- le 28 janvier 2011 à 13 heures 30, galette des boulangers après la séance publique, à Melun au foyer des élus ;
  - le 28 janvier 2011 à 19 heures, vœux au personnel à Croissy-Beaubourg.

## 5 DESIGNATION

N° 0/01

M. LE PRESIDENT. Nous allons maintenant procéder à la désignation des représentants du conseil général au sein du comité départemental de l'aide médicale urgente et de la permanence de soins et des transports sanitaires.

Je vous propose les candidatures de Lydie Autreux comme titulaire et de Gérard Bernheim comme suppléant.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? ...

Je mets aux voix ces candidatures.

Ces personnes sont désignées.

# 6 MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

#### M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues nous avons 58 rapports à examiner.

Je vous demande de m'autoriser à inscrire à l'ordre du jour de cette séance, dans le cadre de la procédure d'urgence, les trois rapports suivants :

- n°1/11: demande d'un cofinancement au fonds national pour la société numérique (FSN) en faveur d'un projet pilote de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) en secteur rural, à la demande expresse de l'Etat;
- n° 4/18 : convention entre le département et l'association Elan 2 (régularisation concernant le versement de la subvention de 25 500 € votée lors di C.G. du 26/11/10 sans convention jointe) suite à une erreur technique.

n° 7/08: demande de garantie déposée par la SEMSA concernant l'extension de l'EHPAD destiné aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et des troubles apparentés situé à Savigny-le-Temple.

Cela porterait à 61 le nombre de rapports à examiner.

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

### 7 EXAMEN DES RAPPORTS

N° 1/01

M. LE PRESIDENT. Nous prenons le premier rapport.

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Ce rapport concerne le projet de schéma directeur d'aménagement numérique du territoire de la Seine-et-Marne. Dès que le décret est paru, nous avons sollicité les opérateurs qui étaient sur notre territoire pour avoir connaissance de leur réseau. Vous vous souvenez de nos difficultés pendant des années pour les connaître. Nous avons obtenu de France Télécom qu'il nous communique les plans mais depuis, le Conseil d'Etat s'est prononcé pour la réduction du champ de communication de ces documents. Il est souhaitable que l'on revienne à l'état primitif du décret pour pouvoir construire dans d'autres départements des SDTAN efficaces.

Ce SDTAN permet d'identifier les zones desservies ou à desservir, de présenter une stratégie de développement de ces réseaux pour assurer la couverture du territoire concerné. C'est à partir de la connaissance de l'existant que l'on peut effectivement préparer le déploiement futur de réseaux qui à l'échelle du département permettent de couvrir l'ensemble de la population.

Les SDTAN peuvent évoluer. Ils ont déjà évolué au fil des modifications de la loi et des avancées techniques. Ils doivent veiller à la cohérence des réseaux d'initiative publique. La loi prévoit qu'il ne peut y avoir qu'un seul schéma directeur sur un territoire départemental. L'initiative que nous prenons c'est la création d'un SDTAN qui est la base de toutes les concertations. Il permet la mutualisation des moyens donc d'économiser les fonds publics nécessaires. Il évite les doublons ou les réseaux parfaitement inutiles condamnés dès leur conception.

Point extrêmement important, le SDTAN est la condition préalable à la sollicitation des fonds nationaux pour l'aménagement numérique. Il n'y aura pas de participation de l'Etat a du déploiement numérique s'il se fait hors du cadre du SDTAN. C'est un point d'appui fort pour maintenir la cohérence du réseau et empêcher des initiatives dans tous les sens.

Pour la Seine-et-Marne, le projet de SDTAN que nous vous proposons est issu des études de piquetage et des études stratégiques, d'enquêtes auprès des opérateurs, des communes et des EPCI.

Il comprend un rappel de la politique conduite par le département avec l'aide de la région donc tout ce qui concerne la construction de la boucle de fibre optique que nous avons menée de 2004 à 2008 et qui est aujourd'hui exploitée dans le cadre de la délégation de service public de Sem@for 77. Il y a un diagnostic de l'existant pour savoir ce qu'il faut changer et améliorer pour aller plus loin.

Il comprend aussi un schéma d'ingénierie FTTH pour couvrir l'ensemble du territoire seine-etmarnais. L'étude de piquetage que nous avons menée dans les 42 chefs-lieux de canton du département, complétée par des études fines sur un certain nombre de communes tests et par des études de piquetage fin de certaines agglomérations et communautés de communes, nous a permis de présenter un plan global d'aménagement du territoire avec l'objectivation des coûts des futures prises sur le territoire. Il y a aussi l'organisation des plaques destinées à être servies par des opérateurs.

Enfin le schéma comporte une proposition de scénario d'intervention. Comment atteindre un certain objectif avec les moyens dont nous disposons? Quel schéma adopter pour mobiliser le maximum de moyens pour atteindre un objectif fixé?

L'architecture du schéma d'ingénierie présenté dans le SDTAN prévoit un fibrage de 100 % du territoire à un horizon qui reste à définir.

Il y aurait deux fibres par logement. Le réseau étant mutualisé, une des fibres sera ouverte aux services commerciaux et la deuxième réservée aux collectivités et à l'intervention de services d'ordre public. Chaque centrale optique doit pouvoir être collectée par le réseau Sem@for 77.

On change de vocabulaire. On ne parlera plus de NRA mais de NRO, nœud de raccordement optique, plaque tournante pour la desserte en fibre optique des foyers. Ces NRO à partir desquels repartiront les fibres vers les habitations doivent pouvoir être collectés par le réseau Sem@for 77. Les règles de dimensionnement des réseaux prévues sont suffisamment restrictives pour homogénéiser l'offre mais suffisamment souples pour s'adapter au territoire.

Un certain nombre de contraintes apparaissent dans le SDTAN mais elles ne bloqueront pas le développement.

On a posé la nécessité de l'intervention de la collectivité dans le domaine de l'aménagement numérique. Vous vous souvenez de ce qui nous est arrivé pour le haut débit. La collectivité a dû combler des trous et traiter les parties non rentables du territoire qui avaient été laissées de côté par l'initiative privée.

Nous ne souhaitons pas reproduire cela pour le déploiement de la fibre optique. Les calculs montrent que si on laisse faire, naturellement les opérateurs privés vont fibrer la partie la plus rentable donc la plus dense où la pose de la fibre est la moins chère. On a calculé que pour  $10~\text{M} \odot$  on arrivaità fibrer les 27 000 prises les moins chères. Comme l'initiative publique s'arrêtera là, nous devrons fibrer le reste. Les 27 000 prises les plus chères vont coûter  $100~\text{M} \odot$ ... L'argument selon lequel il faut laisser faire, doit être rejeté. L'investissement d'un euro par les opérateurs privés nous coûte à la fin, plus de trois euros sans aucune compensation ou possibilité de péréquer le coût du déploiement. L'écrémage par les opérateurs privés diminue de façon très marginale le coût des investissements initiaux mais il entraîne un manque à gagner de plusieurs dizaines de millions d'euros et tue toute forme de péréquation.

Quels sont les objectifs stratégiques du SDTAN départemental? Le programme d'intervention proposé c'est le déploiement progressif de la fibre optique avec un premier scénario, au moins 10 mégabits pour tous à l'horizon 2020. L'étude stratégique a montré que dans les dix années à venir, le besoin minimal serait de 10 mégabits. Notre objectif est la montée en débit sur l'ensemble du territoire avec un seuil inférieur de 10 mégabits. L'objectif est 100 % de fibre optique à un horizon plus lointain.

Le plan qui vous est proposé permet avec les moyens dont nous disposons, d'arriver dans le meilleur des cas à 75 % de fibrage des foyers dans les dix ans à venir. Les 25 % restants seraient traités petit à petit mais ils auraient les 10 mégabits auxquels nous nous sommes engagés.

Partout où cela sera possible, nous créerons des boucles locales optiques. Nous remplacerons le fil de cuivre par de la fibre. Apparaîtront les NRA MED, montée en débit. De nouvelles technologies vont nous permettre de transformer les sous-répartiteurs en nouveaux NRA MED en amenant de la fibre optique jusque-là et donc d'augmenter le débit pour atteindre les 10 mégabits sur l'ensemble du territoire non traité par de la fibre optique.

Avec l'arrivée de la TNT sur notre territoire, un certain nombre de bandes hertziennes vont être libérées, les plus propices pour internet. Dans certains cas comme nous avons utilisé le Wi max, on aura recours à cette bande passante.

Quelles sont les prochaines étapes ? J'ai indiqué au début qu'il s'agit d'un projet de SDTAN. Une concertation va être organisée pour vérifier qu'il correspond bien aux attentes des territoires et à tous les besoins. On continue à l'inscrire dans une démarche nationale et on suit très attentivement les plans de financement qui peuvent nous être proposés. Nous avons l'intention de proposer dans ce SDTAN, la mise en place d'une structure, d'un syndicat mixte d'aménagement numérique pour porter cette nouvelle étape de l'aménagement numérique de la Seine-et-Marne.

Il est bien évident que le département tout seul, même avec l'aide de la région, ne peut pas mener à bien cette opération. Notre objectif est de mobiliser l'ensemble des forces du territoire pour aller vers 100 % de fibre optique dans le cadre d'un syndicat mixte.

D'ores et déjà nous avons prévu de lancer une assistante technique, juridique et financière pour accompagner la réflexion et la concertation autour de la création de cette structure. Cela apparaîtra dans le budget 2011.

Le lancement d'un appel à projet département-région auprès des EPCI du 77. Il nous semble extrêmement important de ne pas nous contenter de déployer de la fibre mais de développer aussi les usagers permis par celle-ci. Nous allons encourager les initiatives des territoires visant à développer de nouveaux usages sur ces réseaux très haut débit.

Enfin nous réfléchissons au lancement d'une nouvelle procédure DSP ou PPP pour mettre en œuvre le scénario qui sera au final retenu par les partenaires du projet.

Je vous remercie pour votre attention.

Avis favorable de la commission pour adopter ce projet de SDTAN. Nous l'accompagnons d'un appel à manifestation d'intention d'investissement pour tout le territoire départemental qui nous permettra de solliciter d'éventuels financements de l'Etat.

Selon les préconisations de l'ARCEP, suite à ses décisions, sont exclues du SDTAN deux communes seine-et-marnaises, le Mée et Champs-sur-Marne, considérées comme des zones très denses. Dès aujourd'hui, solennellement, j'attire l'attention de l'assemblée sur le fait

qu'immanquablement nous serons amenés à intervenir dans ces communes parce que les opérateurs qui vont s'en occuper, nous le savons selon notre expérience, laisserons de côté les zones non rentables. Les immeubles de plus de 12 appartements seront fibrés mais le tissu interstitiel, les pavillons sont trop coûteux pour eux. On se retournera donc vers le département.

Nous sommes en désaccord sur ce point avec l'ARCEP et nous n'avons pas manqué de le dire à tous les niveaux.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. CAPARROY. A la fin du rapport, vous avez un glossaire qui vous permettra de comprendre tous les termes barbares que j'aie utilisés. J'attire votre attention sur l'intérêt d'une lecture attentive de ce document pour répondre à toutes les interrogations qui ne vont pas manquer de surgir sur votre territoire. Je veux bien répondre pour chaque territoire mais ça serait bien que l'ensemble des conseillers généraux s'approprie ce document s'il est adopté, pour tordre le cou à des rumeurs ou des fausses informations sur ce sujet.

M. HYEST. C'est un document important pour l'aménagement du territoire départemental. Nous avons une fracture numérique évidente. Les territoires les moins denses ont encore des soucis pour le haut débit. La demande est plus forte que les 512 Kbit/s de temps en temps, pour certaines technologies.

Il faut demander les crédits de l'Etat qui sont importants. Ceux qui seront prêts les premiers auront plus de crédits.

La question récurrente est la suivante : par rapport à 2003, les technologies évoluent tellement vite qu'on lance de gros investissements mais ne seront-ils pas dépassés par de nouvelles avancées ? C'est une difficulté. Le schéma prend en compte les évolutions. C'est un bon travail qui devrait permettre à tous les territoires à terme, d'obtenir le haut débit avec la participation des EPCI qui n'ont pas cette compétence donc il faudra examiner ce point.

Pour le département c'est un projet extrêmement important et d'avenir.

M. LE PRESIDENT. Merci Jean-Jacques, je partage pour l'essentiel ce que vous venez d'indiquer.

Je me réjouis de cette nouvelle et importante étape dans l'avancée vers un aménagement numérique progressif de notre territoire. Il est au cœur des préoccupations de nombreux Seine-et-Marnais, pas uniquement dans le secteur rural. Il faut aussi de la vigilance dans les secteurs de plus forte densité. Gérard Bernheim m'expliquait à l'instant que dans son canton c'est une question importante au plan politique.

Cette nouvelle étape ne se réalisera pleinement que si nous parvenons à réunir les énergies de toutes les collectivités. On n'est pas dans la même logique que lorsque nous avons décidé avec le partenaire régional de réaliser la boucle de fibre optique initiale. Le fait que 12 intercommunalités aient décidé de s'associer au département pour mener une étude de piquetage fin est plutôt de bon augure. Des contacts existent entre les services préfectoraux et le directeur général de nos services pour traiter la question de la compétence des intercommunalités sur ce sujet. Il faudra qu'elle s'ajuste pour pouvoir rejoindre le syndicat mixte comme nous le souhaitons.

La région nous a annoncé sa volonté de continuer à nous accompagner.

Le fait que la Seine-et-Marne ait été sélectionnée par l'Etat pour mener une expérimentation sur la fibre optique jusque chez l'habitant à Chevry-Cossigny est une très bonne nouvelle pour notre département. Elle nous aidera à avancer dans la mise en œuvre du schéma. Elle nous permettra d'expérimenter en vraie grandeur la FTTH et de diagnostiquer de façon crédible les pourcentages d'utilisateurs possibles d'un tel réseau. C'est l'usage qui détermine l'infrastructure. On va expérimenter sur une commune complète le taux de pénétration dans nos foyers.

De nombreuses interrogations subsistent sur les conditions juridiques et financières dans lesquelles les collectivités comme les nôtres pourront mener à terme, ce chantier essentiel pour l'avenir de nos territoires. Je demeure avec Bertrand Caparroy et de très nombreux élus, convaincu que les collectivités publiques sont les mieux à même de le porter pour garantir l'équité territoriale et la minimisation de la dépense publique. Seule la constitution de réseaux publics ouverts et mutualisés est de nature à apporter cette garantie. C'est une question de cohérence sociale et territoriale mais aussi de bonne utilisation des deniers publics. Il serait paradoxal que pour des raisons que je qualifierais d'idéologiques, on laisse les opérateurs privés agir comme bon leur semble dans les secteurs qu'ils

jugeront rentables et que les collectivités publiques soient ensuite appelées à la rescousse pour couvrir les inévitables zone d'ombre.

J'espère que le gouvernement, l'ARCEP ainsi que le conseil de la concurrence finiront par entendre raison dans l'intérêt de nos territoires mais aussi de nos finances.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir?...

Je mets aux voix l'amendement concernant le rapport.

Il est adopté.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. On peut regretter que le rapport arrive si tard puisque c'est celui de 2009. Je veux rassurer tous les membres de l'assemblée, le suivi de la délégation de service public est régulier. Nous sommes au 29<sup>ième</sup> comité de suivi. A chaque fois nous pouvons poser toutes les questions et nous avons des réponses. Ce rapport est un progrès par rapport à celui de l'année précédente car il a intégré toutes nos remarques. Même s'il n'était pas complet au moment où il nous a été remis, nous avons posé une série de questions et nous avons eu des réponses très précises.

Je vous renvoie à la lecture de ce document et vous découvrirez tous les incidents qui se sont produits, la progression du déploiement et toutes les réalisations au cours de 2009.

Il s'agit de prendre acte de ce rapport.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

M. AUBERT, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. La contribution du département à la stratégie régionale de développement économique et d'innovation vient à la suite du premier schéma directeur d'Île-de-France adopté en octobre 2006 qui arrivera à échéance le 31 décembre 2010.

Dans le précédent schéma trois axes avaient été développés : une nouvelle dynamique économique riche en emplois utiles, efficaces et de qualité, une nouvelle dynamique sociale réductrice des inégalités sociales et territoriales, une nouvelle dynamique environnementale pour le développement durable et la construction de l'écorégion.

En Seine-et-Marne, le développement était attendu dans les domaines du tourisme, de la logistique à forte valeur ajoutée, l'aéronautique et la filière BTP et matériaux. Cela reste à conforter aujourd'hui.

- Le Conseil régional a organisé le travail partenarial autour de quatre groupes de réflexion portant sur les thématiques suivantes :
  - 1 Quelles filières stratégiques pour l'Île-de-France de demain ?
- 2 Quelles politiques publiques pour conforter l'innovation induite par les nouveaux facteurs de croissance ?
  - 3 Comment intégrer les axes majeurs de la SRDEI dans la stratégie territoriale régionale ?
  - 4 Comment conjuguer efficacité économique, excellence sociale et impératif écologique ?

Dans ce calendrier serré, il est proposé d'apporter notre contribution à ce schéma.

Avis favorable de la commission.

- M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.
- M. LE PRESIDENT. Gérard Eude souhaite intervenir sur le fond.
- M. EUDE. La région a engagé son travail sur la stratégie régionale et l'innovation. Il était important que le conseil général s'exprime avant que les choses soient figées. Notre document est assez court mais exprime l'essentiel pour notre territoire.

Il faut souligner la cohérence de la démarche entre le projet de territoire et ses déclinaisons dans différents secteurs en particulier pour le développement économique. Notre travail s'emboîte assez bien et nous donne une stratégie territoriale fort utile lorsque nous devons discuter avec la région bien sûr mais pas seulement ; également avec l'Etat dans le cadre des contrats de développement territoriaux.

Le document sur Roissy semble un peu luxueux mais il est très important qu'à partir du moment où on a fait un travail énorme sur cette question, le pire serait qu'il ne soit pas diffusé. On peut le faire et c'est l'essentiel. Nous sommes sur la bonne voie.

M. BARBAUX. Ce texte est bien mais je continue de m'interroger sur l'approche territoriale du conseil régional vis-à-vis des grands projets. C'est très difficile de fonctionner avec eux alors qu'avec Seine-et-Marne Développement il n'y a pas de problème. Pour ceux qui ont des projets d'importance qui pourront prendre forme lorsque le SDRIF sera opérationnel, j'aimerais bien qu'on évolue par rapport à cette approche territoriale du conseil régional qui me paraît difficile.

Concernant la structure de gouvernance abordée dans le dernier paragraphe de la contribution, j'aimerais avoir quelques informations.

M. EUDE. Avec la région nous devons faire valoir nos spécificités et nos orientations. Nous le faisons de manière très claire avec un document de cette nature. Je ne crois pas que beaucoup de départements l'aient fait. La logique c'était de ne pas attendre que le document soit figé.

Sur la gouvernance je n'ai pas grand-chose à ajouter sinon dire à la région que c'est important de passer du schéma à une logique de stratégie pour savoir où l'Île-de-France doit aller pour son développement économique. Ensuite on met les outils. Notre dernière phrase est pour souligner qu'il serait utile et intelligent de ne pas attendre trois ou quatre ans pour faire le bilan. On devrait se rencontrer régulièrement avec la région pour suivre ce qui se passe. Pour le moment il n'y a rien de spécifié sauf d'affirmer notre volonté d'être partie prenante de l'ensemble.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'autres interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

M. BERQUIER, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. La démarche du pacte pour le développement économique, l'emploi et la formation du territoire de Sénart et Melun Val-de-Seine a démarré en novembre 2009 pour aboutir à un plan d'actions et de financement prévisionnels. L'objectif de ce dispositif est une contractualisation triennale entre la région et ses partenaires qui agissent sur le territoire, pour fédérer et dynamiser l'ensemble des acteurs autour des aspects de développement économique, de formation et d'emploi. A ce titre, le département propose de s'engager à hauteur de 2 807 725 € au travers de plusieurs actions décrites en annexe.

L'engagement du territoire de Sénart et Melun Val de Seine dans la démarche du pacte débute en novembre 2009, avec la signature de la lettre d'intention par les 3 intercommunalités : le syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart en Seine-et-Marne, le SAN de Sénart en Essonne et la communauté d'agglomération de Melun Val-de-Seine, les 2 maisons de l'emploi et de la formation, le conseil général de Seine-et-Marne et la région d'Île-de-France.

Le Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique a pour objectif de renforcer et développer la dynamique partenariale d'ores et déjà engagée en mobilisant encore davantage l'ensemble des acteurs du territoire en faveur de l'emploi, de l'insertion et du développement économique ainsi, que l'agence économique du département, Seine-et-Marne Développement.

Afin de permettre que le développement économique du territoire de Sénart et de Melun Val de Seine profite pleinement à ses habitants et à ses entreprises, 5 axes stratégiques d'actions ont été retenus :

- Axe 1 : mettre en œuvre une gouvernance partagée sur le territoire ;
- - Axe 2 : positionner ce territoire sur des filières spécifiques porteuses de développement tout en valorisant celles existantes ;
- · Axe 3 : structurer le marketing territorial afin d'accueillir les entreprises de manière cohérente et pertinente, notamment au regard des nouvelles filières cibles ;
- Axe 4 : améliorer les services apportés aux entreprises et aux salariés ;
- Axe 5 : améliorer les dispositifs d'insertion des jeunes et de soutien à l'emploi.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Pour le territoire il est écrit Sénart et Melun Val de Seine mais en fait c'est les deux Sénart donc ça déborde sur l'Essonne. Ce territoire a été identifié dans le SDRIF comme un pôle économique métropolitain à développer. Il est bien naturel qu'on se penche sur ce sujet.

M. MOUTON. Hier nous avions un conseil d'administration à l'établissement public. Nous avons abordé dans le cadre des orientations stratégiques 2011-2013 et du budget 2011, ces sujets très importants concernant le GP3 et ce pacte. J'ai développé les orientations et l'engagement du département au côté de la ville nouvelle de Sénart et du très important pôle de Melun-Val-de-Seine et des deux Sénart. Cela a été apprécié.

M. EUDE. C'est le premier pacte que nous signons en Seine-et-Marne. Il y en aura d'autres. Même si la région passe d'une logique de pactes partout à une logique de pactes priorisés sur des territoires, on peut d'ores et déjà dire qu'il y aura un pacte sur le territoire du GIP sud en cours de définition que nous aurons j'espère à approuver au niveau de cette mandature.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération. Il est adopté à l'unanimité.

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. AUBERT suppléant M. AIELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

 $M.\ BALLOT,$  rapporteur de la commission des finances. La commune finance environ 55 % de ce contrat.

Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. On souhaite qu'elle garde cette capacité financière qui est moindre que par le passé.

Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité y compris par Mme le maire.

Merci pour eux.

M. AUBERT suppléant M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission et je laisse à mon collègue le soin d'annoncer le pourcentage de participation de la commune. (Sourires.)

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Mme POTTIEZ-HUSSON, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Les deux précédentes délibérations concernaient mon canton. Je remercie l'assemblée tant pour ma commune que pour celle de Quincy-Voisins.

Dans ce rapport il s'agit d'un avenant n° 5 relatif au montant de la participation financière pour 2010 et d'un avenant n° 2 relatif à la convention de mise à disposition de la gare de Trotignon. Vous vous souvenez qu'il s'agit d'une activité vélo-rail.

Concernant l'aide départementale, il est proposé d'arrêter le montant définitif à hauteur de 83 189 € au titre de l'exercice 2010. En ce qui corcerne la prolongation des délais de partenariat et la mise à disposition de la gare de Trotignon, on constate qu'en 2009 ont été dénombrés plus de 18 000 visiteurs. C'est donc une belle réussite. Le succès de cette opération doit nous permettre d'envisager une nouvelle forme de partenariat. Dans l'attente d'une discussion dans les prochains mois sur le sujet, il vous est proposé de renouveler seulement pour un an par voie d'avenant la convention actuelle de mise à disposition de la gare de Trotignon.

Avis favorable de la commission.

M. CAPARROY, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Avis favorable.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. L'Etat à lancé l'été dernier un programme national pour le très haut débit. Ce programme prévoyait entre autres un appel à projet pilote pour la réalisation de plusieurs expérimentation de déploiement FTTH hors zones très denses.

Cet appel à des projets-pilotes associant collectivités locales et opérateurs, vise à permettre le déploiement rapide, à titre expérimental – je le souligne - de réseaux d'envergure géographique limitée en dehors des zones très denses. Ces réseaux pilotes devront permettre de déployer une boucle locale de nouvelle génération pour les communications électroniques fixes à très haut débit, capable d'offrir dès maintenant à l'abonné des débits de 100 Mbit/s, et compatible, à plus long terme, avec des débits encore dix fois supérieurs de l'ordre de 1 Gbit/s.

Dans ce cadre, l'objectif est d'identifier les bonnes pratiques relatives aux architectures techniques, aux processus de co-investissement, aux échanges d'information entre acteurs du déploiement ou encore à l'articulation entre les réseaux déployés par des investisseurs privés et les réseaux d'initiative publique.

Le département a déposé trois dossiers de candidature pour les communes de Chevry-Cossigny, Saint-Soupplets et Vert-Saint-Denis. Le choix résulte de nos contacts depuis quelques années avec elles et de leur implication dans ce genre de déploiement et de leur coopération avec les services du département pour l'élaboration des documents permettant de présenter les candidatures.

Nous avons été informés le 29 novembre que le projet de Chevry-Cossigny avait été retenu. Nos services ont dû élaborer toutes les conventions et tous les documents extrêmement rapidement. C'est pourquoi on vous présente en urgence aujourd'hui, ce rapport concernant la Caisse des Dépôts et Consignations chargée de créer et de gérer ce fonds.

J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une expérimentation. Il faut se méfier des interprétations qui font croire que l'on peut faire la même chose sur n'importe quelle partie de notre territoire. J'ai lu que n'importe quelle commune pouvait déposer sa candidature. C'est hors de question. Les candidatures ont été déposées par le département qui a monté le dossier. Il va financer à hauteur de 400 000 € ce déploiement.

Je remercie les services de la DADT tout particulièrement Ariel Turpin pour son implication de tous les instants dans la construction de ce dossier et ses interventions à tous les niveaux pour promouvoir la candidature de la Seine-et-Marne. J'ai reçu du commissaire aux investissements à Matignon, les félicitations et les remerciements pour avoir présenté un dossier de cette qualité, à l'appréciation de la commission qui faisait le choix. Cinq dossiers ont été sélectionnés. Le mérite en revient à la collectivité candidate mais aussi au service.

M. LE PRESIDENT. Non c'est sept dossiers qui ont été sélectionnés parmi 35 candidats. Il est très intéressant que nous ayons réussi à placer un dossier. On aurait aimé avoir les deux autres mais...

M. CAPARROY. Il convient de noter que les opérateurs qui se sont engagés sont frileux et n'ont pas les moyens humains d'accompagner plus de 7 projets. Cela donne une idée de la difficulté pour généraliser le RTTH.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Je m'associe bien sûr aux remerciements à nos services.

Il y a un amendement technique avec une nouvelle version de la convention pour les projets pilotes. Vous l'avez sur vos pupitres.

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix l'amendement.

Il est adopté.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Avec 108,2 M€ la contribution du département constitue & sormais 83,2 % du budget de fonctionnement du SDIS. A titre comparatif, la moyenne nationale de la part des départements dans les budgets des SDIS s'établit à environ 54 %.

Le projet de convention qui nous est proposé aujourd'hui pour la période 2011-2014 mentionne des engagements fermes des deux partenaires. Le SDIS s'engage à remplir les objectifs du SDACR, tout en absorbant l'évolution de ses activités opérationnelles et fonctionnelles sans recrutement complémentaire à celui prévu.

Outre l'achèvement du plan de recrutement, le recours au volontariat sera développé.

Le département s'engage sur un taux d'augmentation de sa contribution qui permette le maintien du niveau actuel de couverture des risques par le SDIS. Ce taux maximum sera de 2 % l'an sur toute la durée de la convention.

Compte tenu de la programmation des opérations d'investissement d'envergure concernant le centre de Melun (Etat-major) et le centre de formation de Gurcy-le-Châtel, il est convenu de distinguer, dans la contribution du département une partie pour le fonctionnement et une affectée à ces investissements conséquents. Vous avez en annexe du rapport le projet de convention.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, la première convention pluriannuelle 2008-2010 que nous avions signée avec le SDIS, arrivant à échéance, nous en avons tiré collectivement un bilan positif alors que pendant cette même période les contraintes budgétaires pour le département ont été des plus fortes. Je tiens à saluer la gestion rigoureuse du SDIS qui a permis de respecter le cadrage budgétaire et de tenir les objectifs du SDACR.

Je remercie particulièrement Jean-Louis Mouton et notre directeur départemental, le colonel Vignon, pour leur collaboration et la qualité de leur travail que j'ai pu constater à chaque comité de suivi du SDIS et plus globalement dans tous nos échanges chaque fois que cela a été nécessaire.

Cette collaboration fructueuse nous a permis de construire dans de bonnes conditions, la future convention que je soumets aujourd'hui à votre approbation. Permettez-moi de rappeler qu'elle prévoit un financement à la hauteur des besoins du SDIS pour assumer sa mission. Il n'y a pas de baisse prévue contrairement à ce que l'on peut parfois entendre ou lire, mais bien une hausse maîtrisée, décidée d'un commun accord.

Avant de la soumettre formellement à votre approbation, permettez-moi de saluer l'investissement et le courage de l'ensemble du corps des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires sans qui un service public irremplaçable ne pourrait être rendu. Je tiens à leur dire que le conseil général restera présent à leur côté pour les soutenir dans leur mission.

Jean-Louis Mouton veut ajouter quelques mots.

M. MOUTON. C'est un aboutissement très important que nous présentons à notre assemblée ce matin. Après de nombreuses réunions entre les services compétents du département et du SDIS, l'entente et la compréhension réelle entre le directeur général des services Jean-Luc Combe et le colonel Vignon, directeur du SDIS ; il a été facile pour le président du conseil général et moi-même d'arbitrer. Le préfet dans le cadre du SDACR n'a mis aucune opposition à cette convention qui prévoit 2 % d'augmentation chaque année avec une participation à la section d'investissement, pour les gros équipements que nous allons réaliser.

Il y a d'abord la caserne de Melun pour laquelle notre premier vice-président Jacky Laplace est très concerné. C'est un investissement de plus de 30 M€.

Il y a le complément d'équipement du centre de formation de Gurcy-le-Châtel, nécessaire et indispensable pour répondre à l'attente et aux sollicitations très nombreuses dont sont l'objet les sapeurs-pompiers dans l'ensemble des 61 casernes de notre beau département, le plus grand d'Ile-de-France et le plus complexe à défendre dans le domaine de la sécurité civile. Le maillage établit permettra d'avoir une section d'investissement conforme au plan pluriannuel d'investissement et de satisfaire l'ensemble des besoins en fonctionnement. Je rappelle que plus de 70 % de ces dépenses sont pour le personnel qui compte 4 000 salariés.

Je vous remercie monsieur le président de votre compréhension compte tenu de la situation économique du pays et des contraintes. Plus de 10 % du budget du département sont consacrés à la sécurité civile. On n'a pas le droit de dépenser de l'argent public sans y regarder de très près. Je remercie les personnels du contrôle de gestion qui ont participé à cette proposition de convention pour les quatre prochaines années. Cela garantit un fonctionnement parfait de notre établissement public.

M. HYEST. Depuis de très nombreuses années, puisque nous étions pilote dans ce domaine, le département fait des efforts considérables pour le SDIS. C'est un choix. Certains voudraient même qu'il n'y ait plus de participation des communes. J'y suis hostile car il faut qu'elles soient impliquées. Les maires sont chargés de la sécurité de leur commune. Il faut donc une liaison avec le service d'incendie.

Nous avons beaucoup de professionnels qui sont nécessaires mais le volontariat est développé et je m'en réjouis. Il y a une parfaite cohésion entre les professionnels et les volontaires. Il est important que les communes se mobilisent. On aurait pu aller un peu plus loin concernant les conventions entre les communes et les personnels territoriaux pour qu'ils puissent apporter leur contribution au SDIS. Des communes font des efforts, d'autres moins.

Le département a donné moins que prévu, les dernières années car le SDIS avait des réserves selon le compte administratif.

On a atteint la limite pour deux raisons. Nous avons eu des catastrophes dans le département comme la tempête de 1999, des inondations etc. Le service a été très sollicité d'où une augmentation des dépenses qui justifiait des réserves. Monsieur le président, il est indiqué dans la convention que dans ce cas, le département devra faire un effort supplémentaire. C'est arrivé dans le passé.

La structure du budget du service n'est pas du tout de même nature que celle du budget du département. On est une entreprise de services. Le fonctionnement c'est peu par rapport à la masse salariale qui évolue en fonction des indices et du GVT. Il faut faire très attention.

Si notre département continue de progresser, on devra se poser la question de nouveaux investissements, de créations de nouvelles casernes etc. comme on l'a fait régulièrement depuis 20 ans.

Gurcy c'est le choix d'un centre de formation performant. L'investissement ne sera pas trop lourd car il pourra y avoir des recettes. Melun est une très grosse opération. Des projets sont reportés qui ne seront pas réalisés avant 10 ou 15 ans, Nemours, Coulommiers etc. Les programmes d'investissement sont très restrictifs.

L'établissement public administratif, sauf bien sûr dans les communes, les services de l'eau et de l'assainissement, est le seul qui amortit. L'amortissement est une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Si j'ai bien compris, l'année prochaine vous donnerez une subvention d'investissement qui ne sera plus amortie. A terme, ça signifie que les recettes de fonctionnement n'alimenteront plus la section d'investissement. Je n'ai pas parfaitement saisi l'intérêt de cette pratique.

Le président du conseil d'administration que j'ai consulté, m'a renvoyé au directeur de ses services financiers qui ne m'a pas convaincu de l'intérêt de cette disposition. C'est le motif pour lequel monsieur le président, tout en reconnaissant que les moyens minimums sont assurés au service, et s'inquiétant un peu pour l'avenir, notre groupe s'abstiendra comme au conseil d'administration du SDIS.

M. LE PRESIDENT. Merci Jean-Jacques pour cette explication de vote.

Je répète que la mission de nos sapeurs-pompiers est centrale. Nous conventionnons pour plusieurs années avec eux pour que perdure la prise en compte des besoins essentiels de la sécurité incendie et des secours aux personnes dans le département. Je fais du mieux que je peux avec les moyens dont je dispose. Nous constatons année après année que ceux-ci s'amenuisent. L'ensemble de nos responsabilités est impacté par cette situation difficile. Il serait paradoxal que la sécurité fasse exception à cette règle générale.

J'ai examiné avec attention le contenu de cette convention. J'en ai parlé avec le président délégué du SDIS et avec notre directeur qui est très compétent. Les conditions sont réunies pour l'essentiel. On peut regarder tel ou tel dossier en détail mais nous n'allons pas faire ici le travail de programmation des investissements du SDIS. Il lui appartient avec son conseil d'administration d'examiner ses priorités et d'orienter ses moyens d'investissement vers tel ou tel projet plutôt que vers tel autre, dans la mesure où il a la connaissance et le savoir-faire nécessaire. Mais je vous confirme qu'on ne peut pas tout faire. Le meilleur des mondes n'est pas sur cette terre. Il faut bien choisir,

arbitrer, décider ce qui relève de l'essentiel et ce qui doit attendre. Si nous revenons à meilleure fortune, je ne doute pas que le SDIS lui-même bénéficiera comme d'autres d'un regain de crédits.

Aujourd'hui la situation financière du SDIS est totalement saine. Ses capacités d'emprunt pourraient être appelées à la rescousse car jusqu'à présent elles n'ont été que faiblement mobilisées. Il serait paradoxal que resserrant nos moyens dans de nombreux domaines, nous soyons dans une relation dispendieuse avec le SDIS. Ce n'est pas le cas. Je les remercie à nouveau de leur effort qui participe à la rigueur commune.

Mme TALLET. Monsieur le président vous avez donné l'essentiel de la réponse. Nous aimerions avoir les moyens de nos ambitions en tant compte des besoins qui s'expriment par les sapeurs-pompiers et les populations.

Je remercie nos pompiers chaleureusement. Mercredi dernier avec la neige, les seuls qu'on a vu sur le terrain jusqu'à jeudi c'est eux, même pour des missions qui n'étaient pas les leurs. Ils ont suppléé l'absence totale des services de l'Etat. Je l'ai vécu entre Brie-Comte-Robert et Lésigny. Il serait bien qu'on nous compense ces interventions qui ne sont pas dans leurs compétences.

Nous avons un service opérationnel que je remercie chaleureusement.

M. TURBA. En Seine-et-Marne par tête d'habitant, nous sommes sans doute un des départements qui dépense le plus pour le secours et l'incendie ce qui est bien. Nous avons construit au fil du temps un outil particulièrement performant et que beaucoup nous envient.

Depuis 2004 les relations avec le SDIS n'ont cessé de progresser y compris dans le domaine financier. Aujourd'hui il existe une réelle confiance, des échanges réciproques sur le sujet ce qui est bien

Mais nous devons adapter la voilure des progressions budgétaires à la hauteur de ce qu'il est possible de faire. J'ai connu des périodes ou le budget du SDIS augmentait de plus de 10 % par an. Aujourd'hui nos possibilités ne le permettent sans doute plus. Mais notre établissement public a les moyens d'assurer à tous les Seine-et-Marnais une protection de secours et de lutte contre l'incendie de très haute qualité. Ils ont les moyens en hommes et en matériels.

Je m'associe aux remerciements aux personnels qui aident les Seine-et-Marnais. Je les vois souvent dans le centre de secours de mon canton. A l'occasion du dernier épisode neigeux, j'ai apprécié leur efficacité.

M. MOUTON. Le programme pluriannuel des investissements est mis à jour chaque année. C'est la suite logique d'un programme établi il y a très longtemps. Si nous l'avons légèrement décalé dans le temps ce n'est pas par manque de moyens ou de capacité d'investir ; nous avons même prévu dans le budget 2011 un désendettement pour préparer l'endettement supplémentaire pour Melun.

J'ai parlé avec Jean-Jacques Hyest membre de notre bureau qui est d'accord. Les services du SDIS ne pouvaient pas supporter un programme d'investissement aussi lourd et aussi important. Il convenait de le mettre au juste niveau pour qu'on puisse suivre dans de bonnes conditions l'ensemble des réalisations de trois ou quatre casernes par an, pas plus. Nous n'avons pas les moyens en hommes pour réaliser tous ces investissements au niveau du contrôle, du montage des opérations et des réalisations. Il ne sert à rien de traîner dans nos budgets des reliquats qui sont des reports d'investissements qu'on ne peut réaliser.

Notre pouvoir de réaction est immédiat en cas de problème majeur. On l'a vu la semaine dernière. On va peut-être le revivre prochainement. Entre Brie-Comte-Robert et Marne-la-Vallée beaucoup d'automobilistes et de camions ont été bloqués pendant presque 36 heures. Aucun moyen de secours ne pouvait arriver. Nous avons loué des quads monsieur le président, avec des remorques pour accéder à ceux qui dormaient dans leur voiture. Nous leur avons apporté le réconfort, des couvertures, des boissons chaudes etc. Je tiens à saluer notre pouvoir d'intervention et d'imagination alors que des camions étaient en travers et que les nôtres ne pouvaient pas passer.

Je remercie les maires et les communes qui ont mis à disposition des gymnases, des salles polyvalentes pour que les personnes bloquées passent la nuit. Ce fut le cas à Pontault-Combault, Brie-Comte-Robert qui accueillit plus de 200 personnes. Il faut saluer cette solidarité indispensable et immédiate dans le département.

M. LE PRESIDENT. Je ne veux pas alourdir le débat mais j'observe avec amusement que du côté de la majorité présidentielle, un orateur éminent présent à notre congrès des maires, Jean-François Copé, nous a demandé à la tribune de réduire les dépenses publiques locales. Nous sommes dans une logique de maîtrise de ces dépenses qui continuent d'augmenter. Les besoins du SDIS sont couverts et

c'est bien ainsi. Il n'y a pas de régression des politiques publiques comme du côté de l'Etat. Ce n'est pas du tout la même logique. La nôtre me convient.

Deux sapeurs-pompiers professionnels sont décédés dans un accident il y a deux jours à Nantes, par électrocution. L'un des deux était un ancien Seine-et-Marnais.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Le groupe USM s'abstient.

Personne ne vote contre.

Les groupes de la majorité votent pour.

Le projet de délibération est adopté.

M. BENARD, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Par délibération du 18 décembre 2009, le conseil général a décidé d'approuver la cession par le département à la communauté d'agglomération du pays de Meaux pour le prix de 228 510 €, d'un ensemble de parcelles cadastrées à Chauconin-Neufmontiers d'une superficie totale de 15 234 m2, et ce par un acte en la forme administrative. Les acquéreurs souhaitant que cette cession fasse l'objet d'un acte notarié, il convient de modifier la délibération en ce sens.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

M. ELU, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. AUBERT suppléant M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. L'assemblée départementale a pris acte lors de la séance du 15 octobre 2010 des principales caractéristiques des deux projets de rocades de transport en commun d'Ile-de-France : le réseau de transport public du Grand Paris et Arc Express. La loi du 3 juin 2010 édicte une coordination dans l'organisation des deux débats publics auxquels ces projets sont soumis. Du ressort de la Commission nationale du débat public, ils sont organisés de façon simultanée, y compris avec certaines réunions publiques communes, entre le 30 septembre 2010 et le 31 janvier 2011. Dans ce cadre, le conseil général a produit un cahier d'acteurs commun aux deux projets, comme de nombreuses collectivités et institutions.

Nous avons là un sujet particulièrement dense qui a été analysé dans le détail. Je vais directement aux conclusions de cette étude.

En synthèse des analyses qui précèdent, la position de notre assemblée sur les deux projets soumis au débat public pourrait se résumer ainsi :

- Demander que priorité soit donnée à la réalisation des projets portés par le plan régional de mobilisation pour l'amélioration des transports en Île-de-France, en précisant nos attentes pour ce qui concerne plus spécifiquement notre territoire ;
- Exprimer des remarques et des attentes spécifiques pour chacun des deux projets, tant du point de vue des tracés qu'ils proposent et de leur connexion aux réseaux existants, que des modèles de développement qu'ils sous-tendent, ou encore des interrogations qu'ils suscitent concernant notamment les conditions financières de leur réalisation ;
- Demander en particulier que le tracé d'Arc Express soit infléchi vers l'est, ou bien complété par une boucle, afin de desservir la cité Descartes et Chelles ;
- Demander en complément des infrastructures plus ou moins lourdes qui garantissent l'inclusion de la Seine-et-Marne dans un système de transport cohérent à l'échelle de l'ensemble de la métropole: desserte régionale TGV Orly/Lieusaint/Chessy/Roissy, tunnel supplémentaire à Châtelet-les-Halles, extension du RER E à Val Bréon et à Meaux, transport en commun en site propre (TCSP) sur la Francilienne et sur l'A4, liaisons Seine-et-Marne Express reliant les pôles secondaires (Provins, Montereau-Fault-Yonne, Coulommiers, Meaux). Ces opérations sont la condition *sine qua non* pour que les nouvelles infrastructures Arc Express et Grand Paris, quels que soient leurs tracés définitifs, se justifient pleinement en assurant les meilleures conditions de rabattement vers ces dernières et un maillage efficace.

Il y a un amendement pour ajouter un article 7 au projet de délibération :

« « Article 7 : Le département de Seine-et-Marne s'interroge sur la volonté du législateur d'instaurer une taxe spéciale d'équipement et demande, dans ce cadre, à ce que son produit ne soit pas affecté à la seule Société du Grand Paris mais vienne abonder le budget du STIF pour l'amélioration des infrastructures existantes. »

Avis favorable de la commission.

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelques mots sur ce dossier extrêmement important.

Nous n'avons pas souhaité faire un comparatif entre ces deux projets car pour nous, ils ne sont pas comparables mais complémentaires. Nous nous sommes attachés à comprendre en quoi ils pourraient être utiles à la Seine-et-Marne.

A ce titre je tiens à remercier les services, mission territoire, DGA, direction des transports et direction de l'aménagement et du développement des territoires, pour le travail fourni sur des sujets complexes et dans des délais très contraints afin de nous proposer l'éclairage le plus clair et le plus précis possible.

Certains d'entre vous estiment que la majeure partie de la Seine-et-Marne n'est pas concernée par ces projets. Je comprends bien sûr ce point de vue mais je ne le partage pas totalement. Si effectivement seule la partie nord-est du département est directement concernée par les deux projets puisque la région a récemment proposé la création d'un arc nord-ouest Marne-la-Vallée, Chelles et Roissy, néanmoins la création de cette future infrastructure aura un effet sur un territoire beaucoup plus large par le biais des rabattements. De nombreux trajets seront raccourcis et facilités. Les Seine-

et-Marnais, je le répète, n'ont pas vocation à rester enfermés dans un huis clos départemental. Toute mobilité parisienne en première couronne fluidifiée et améliorée, bénéficiera également à notre territoire qui sera mieux raccordé à d'autres à fort enjeux stratégiques.

Ces projets ont également servi de support pour créer un nouveau mode de pensée des mobilités franciliennes. A titre d'exemple, a émergé la question de l'usage des lignes LGV à des fins de cabotage à l'intérieur du bassin parisien. Nous aurons à nous positionner dans les semaines qui viennent sur la création d'une interconnexion grande vitesse dans le sud de la Seine-et-Marne avec une gare TGV.

Une nouvelle impulsion a été lancée. Elle concerne notre territoire dans son ensemble.

Sans revenir sur le détail de la délibération, le conseil général prend donc en considération avec un très grand intérêt ces deux projets. Il demande bien entendu une desserte de la cité Descartes, de Chelles et de Roissy et la création d'une gare au Mesnil-Amelot.

Néanmoins nous demandons aussi que la priorité soit accordée au réseau existant, en particulier RER. Le STIF et la région ont décidé d'investir massivement dans le cadre du plan de mobilisation et de retenir l'idée que nous revendiquions également, de créer un tunnel entre Châtelet-les-Halles et gare du nord, condition technique indispensable à l'amélioration effective et durable des conditions de transport sur les lignes RER B et D.

Nous serons très vigilants pour le financement du projet de Grand Paris et de la société du Grand Paris. Ce sujet n'est pas clair du tout. Un certain nombre de questions posées dans le cadre du débat a fait l'objet de renvois à l'adoption d'ajustements budgétaires pour l'exercice 2010 ou du projet de loi de finances pour 2011. Désormais nous avons dans le cadre de ces débats, des éléments de réponse fortement insuffisants ou inquiétants.

Par exemple cette nouvelle taxe appuyée sur les fiscalités locales, sur les bases de la taxe d'habitation mais aussi du foncier bâti et non bâti, n'est absolument pas en phase avec les préconisations du rapport Carrez. C'est sur ce point que porte l'amendement présenté par André Aubert.

Il y a bien sûr des interventions sur ce sujet.

La parole est à Jean-Jacques Hyest.

M. HYEST. Il est sage de ne pas opter pour un des projets alors que c'était demandé parfois.

Il faudra la complémentarité entre les deux, à un moment ou un autre. Le Grand Paris a été décidé par le législateur. Comment se feront les itinéraires sur le terrain ?

Il est important qu'on parle de la Seine-et-Marne. Je partage votre remarque concernant l'impact pour nous, qui n'est pas le même selon que l'on se trouve près ou loin de la zone centre. On doit faire de belles choses pour l'agglomération d'importance mondiale mais ce que vivent les Seine-et-Marnais tous les jours c'est les difficultés et les retards sur les lignes RER et les autres, même s'il y a eu des améliorations pour la ligne de Provins pour laquelle nous avons longtemps réclamé.

On demande que les projets soient accompagnés d'un certain nombre de choses pour la Seineet-Marne et nous sommes d'accord.

Ca me rappelle le débat sur le SDRIF. Le département a fait valoir ses objectifs. Ils n'ont pas été suivis complètement. Vous avez donné un avis favorable avec de nombreuses réserves que l'on retrouve aujourd'hui.

Concernant cet avis, nous pouvons vous suivre.

Je n'ai eu que ce matin votre article 7. Je souhaite que ce point soit reporté au mois de janvier car je n'ai pas toute l'expertise de ce qui s'est passé. Je sais qu'une mesure a été prise dans le budget de 2011 mais je n'ai pas les éléments. Le budget est un dossier énorme. On ne peut pas tout suivre tout le temps. Si vous souhaitez qu'on le vote maintenant, on dira qu'on est d'accord sauf pour cet article 7

M. TURBA. Le texte proposé pose bien le problème et situe bien les priorités. Je veux les réaffirmer avec force. Nos concitoyens qui utilisent les lignes RER notamment la D, ont le sentiment véritablement qu'on ne les transporte pas mais qu'on les roule.

J'entends mes concitoyens en gare de Lieusaint-Moissy. C'est la même chose sur d'autres lignes. Ils en ont assez des trains supprimés, des retards répétés, de tous ces dysfonctionnements qui les touchent dans leur vie quotidienne. Certains employeurs hésitent à embaucher des personnes qui utilisent ces lignes car ils craignent qu'ils soient en retard en permanence à leur boulot.

L'urgence c'est la réhabilitation des lignes RER. Mais je suis inquiet car je me demande qu'elle sera la capacité financière du STIF et de l'Etat pour mener à bien le plan de mobilisation voté par le STIF soit 18 milliards d'euros. On attend toujours que l'Etat confirme sa participation de 6 milliards.

Il y a aussi cette infrastructure du Grand Paris complétée par l'Arc Express qui doit coûter plus de 20 milliards d'euros. J'ai quand même quelques doutes.

Je crains que la priorité soit donnée à cette dernière infrastructure aux dépens de la nécessaire réhabilitation, modernisation des lignes RER.

M. EUDE. Didier Turba a dit l'essentiel. Il a parlé de la ligne D, je vais parler de la ligne A où les rames sont d'une saleté repoussante.

Les conditions sont difficiles sur les lignes RER mais on nous demande d'urbaniser un certain nombre de secteurs d'où les questions. J'étais à l'établissement public EPAFRANCE avec Jean Calvet cette semaine, on a parlé de la bonne adéquation de l'urbanisation et des transports. Le département ne peut accélérer cette urbanisation s'il n'y a pas de bonnes conditions de transport.

Mme TALLET. Nous apportons notre total soutien à l'ensemble du dossier présenté qui est bien équilibré. On marque notre ambition. On nous parle de 2023 pour desservir des secteurs oubliés depuis trop longtemps alors que l'urbanisation a été privilégiée. Il faut insister sur l'impérieuse nécessité d'améliorations dès demain. C'est dans tous les débats des élus avec les populations.

Nos collègues nous demandent d'attendre pour la taxe spécifique alors qu'elle suscite le débat. Elle doit s'appliquer dès 2011 alors qu'on n'a pas de garantie de financement et que ça doit être construit en 2023... Il faut s'exprimer avant que ce soit définitif. Ce point est soulevé dans les discussions. Créer une taxe 12 ans avant les premiers tronçons... Les gens craignent que la taxe reste et qu'il n'y ait pas forcément la réalisation. C'est pourquoi nous préférons qu'une partie aille dans le budget du STIF. Je comprends nos collègues mais je les appelle à s'exprimer aussi sur cette question même si on ne connaît pas tous les détails.

M. LE PRESIDENT. C'est une question un peu délicate. Je ne souhaite pas que nous affaiblissions notre position en renonçant à une approbation unanime ce matin, si nous pouvons l'obtenir. Il existe une relative urgence car la commission nationale du débat public doit se réunir pour les questions de financement de l'infrastructure au début de janvier.

On pourrait sortir l'amendement du projet de délibération et le présenter sous forme d'une motion distincte ce qui permettrait de voter le dossier. Cela vous convient ?

M. HYEST. Oui.

M. CAPARROY. Je manquerais à tous mes devoirs de conseiller général du canton de Provins si je ne rappelais pas l'exigence de l'électrification de la ligne Paris-Bâle surtout au moment où Jean-Paul Bachi, le président de Champagne-Ardenne, vient de rappeler les engagements de l'Etat dans ce domaine et la nécessité d'agir rapidement.

M. LE PRESIDENT. Idem pour La Ferté-Millon.

Je confirme que tout le monde paiera la taxe même Lorrez-le-Bocage. Tu peux écrire au ministre, Christian Frot.

M. CAPARROY. Quand un effort est fait sur les transports, les résultats sont probants.

M. LE PRESIDENT. Ce qui affaiblit notre revendication sur l'électrification. L'enjeu c'est Paris-Bâle et non pas Paris-Longueville-Provins. C'est les provinciaux qui affirment cette nécessité avec beaucoup de force.

Je mets aux voix le projet de délibération sans l'amendement.

Il est adopté à l'unanimité.

Je vous propose une motion composée d'un article unique rédigé comme suit : « Le département de Seine-et-Marne s'interroge sur la volonté du législateur d'instaurer une taxe spéciale d'équipement et demande, dans ce cadre, à ce que son produit ne soit pas affecté à la seule Société du Grand Paris mais vienne abonder le budget du STIF pour l'amélioration des infrastructures existantes. »

S'il est possible de dégager des recettes nouvelles pour les transports franciliens, il faut qu'elles soient partagées pour requalifier les réseaux existants et pas totalement affectées à la réalisation d'infrastructures nouvelles.

M. AUBERT. Je suis d'accord sur la forme.

Une nouvelle taxe locale va se créer qui ne correspond pas au financement intérieur des modes de transport. Les contribuables vont penser que les collectivités locales augmentent encore les impôts.

M. LE PRESIDENT. Il y a le risque de lisibilité par le citoyen ordinaire de l'origine de cette augmentation de sa fiscalité locale qui apparaîtra sur la feuille d'impôt. Il va l'imputer aux collectivités de proximité alors que cette taxe est décidée par le législateur. Cela rejoint ce que j'ai dit sur le financement des allocations individuelles de solidarité dont la charge est décidée au plan national mas la couverture se fait par les contributions territoriales.

C'est le fonctionnement même de la démocratie qui est en cause. Le citoyen apprécie dans les élections, les politiques conduites et les élus par le biais de la fiscalité territoriale. Mais cela est rendu extrêmement complexe car certains décident de la charge et d'autres doivent lever l'impôt. On est dans ce cas de figure compliqué. Il faudra que l'on soit clair dans nos explications lorsque nos concitoyens recevront leur feuille d'impôts locaux.

M. HYEST. Je n'ai pas été en mesure de vérifier donc nous ne participerons pas au vote. Peutêtre que nous sommes d'accord avec vous mais je ne peux pas le dire aujourd'hui. Dans les débats budgétaires des choses qu'on n'a pas vues ressortent.

M. LE PRESIDENT. Ca ne me choque aucunement. Vous ne participez pas au vote. Je mets aux voix la motion qui remplace l'amendement.

Elle est adoptée.

M. WALKER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Il s'agit de reconduire la participation du département pour l'exploitation du réseau de transport « Sénart bus ». De nouvelles conditions juridiques et de contenu amènent à envisager une convention partenariale nouvelle à partir de janvier. Notre engagement s'arrêtait pratiquement au mois d'août. La somme s'élève à 47 435 € de septembre à décembre.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération. Il est adopté.

M. AUBERT, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Suite à la signature par l'Etat et le département le 30 juin 2010 de la convention de transfert du service du parc de la direction départementale des territoires (anciennement direction départementale de l'équipement et de l'agriculture) au département, des négociations ont été engagées avec l'Etat concernant les prestations d'entretien des véhicules et engins affectés à la voirie nationale pendant la période transitoire post-transfert de 16 mois. La convention entre l'Etat et le département définit ces modalités.

Il s'agit de continuer à entretenir à partir du parc transféré au département des véhicules. Le volume annuel des besoins est estimé à 500 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération. Il est adopté.

M. LE PRESIDENT. Nous arrivons mes chers collègues à la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Daniel Querci va rapporter le premier rapport soutenu par un bref power point.

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. J'espère que je serai aussi performante que Bertrand Caparroy dans le maniement du power point.

Pourquoi un schéma de l'enfance, de l'adolescence et de la famille ? C'est une obligation de la loi. Le précédent est terminé. Nous devons intégrer les nouvelles lois du domaine médico-social qui placent le département au centre de la protection sociale en l'instaurant chef de file.

La situation actuelle est la suivante : un taux de placement important supérieur à la moyenne nationale ; une offre de service d'accompagnement éducative peu diversifiée ; une orientation des prises en charge contrainte, des impacts budgétaires forts.

Le département s'est mobilisé sur les problématiques liées à l'enfance, à l'adolescence et à la famille de manière forte en constatant que la prise en charge n'est pas toujours adaptée à chaque problématique individuelle.

L'intérêt de l'enfant et la priorité donnée aux liens parents-enfants sont des valeurs qui fondent notre action et nous obligent à améliorer rapidement cette situation et à adapter l'offre d'accompagnement départemental au changement institutionnel mais surtout aux évolutions des besoins des usagers de notre territoire.

Si au plan national le taux de prise en charge en milieu ouvert des enfants nécessitant une mesure de protection est supérieur au taux de placement, c'est l'inverse qui se produit en Seine-et-Marne. En effet, les services d'aide éducative en milieu ouvert sont engorgés et la justice fait le choix d'orienter les prises en charge vers des placements afin que les enfants et leur famille puissent bénéficier d'un accompagnement sans attendre.

Ces logiques conduisent à la dégradation de trop nombreuses situations et à leur non-réversibilité qui doit pouvoir être évitée. Ce nouveau schéma entend les déconstruire par réorganisation des actions, adaptation aux évolutions, diversification de l'offre d'accompagnement, mobilisation des partenaires, réduction du nombre de prises en charge dans le but d'améliorer le service rendu aux familles seine-et-marnaises.

La réorganisation et la diversification de l'offre d'accompagnement en particulier par le biais de la création de services intermédiaires tel que le milieu ouvert renforcé et l'accueil séquentiel permettront de mieux répondre aux enjeux posés par la diversité des situations et ainsi de favoriser le maintien de la cellule familiale, objectif au cœur de l'ensemble des politiques de solidarité du conseil général, de la petite enfance et pour les personnes âgées.

Le renforcement de la politique de prévention permettra de faire baisser le nombre d'enfants en danger donc le nombre de prises en charge et d'éviter la dégradation des situations.

Pour cela nous avons partagé avec l'ensemble de nos partenaires des principes d'actions : priorité à la prévention la plus précoce possible en particulier en associant dans ce schéma, la PMI par le biais de la DSPE et l'aide sociale à l'enfance, sans oublier le service sociale départemental.

Nous priorisons le respect de l'intérêt des droits de l'enfant, la priorité donnée aux liens enfantsparents et le principe de subsidiarité, l'individualisation des accompagnements, la complémentarité des acteurs, pour une responsabilité partagée.

Ce schéma est structuré en 7 orientations, 16 objectifs opérationnels et 43 actions.

Un socle pour ce schéma. Deux orientations qui traversent chacune des actions.

Promouvoir la synergie territoriale des acteurs pour et avec la famille en améliorant le pilotage des politiques de l'enfance, de l'adolescence et de la famille ; en valorisant les complémentarités entre les acteurs de l'enfance, de l'adolescence et de la famille.

Assurer la cohérence du parcours de l'enfant et de l'adolescent en améliorant la connaissance partagée des éléments du parcours de l'enfant, de l'adolescent et de sa famille ; en formalisant les coordinations entre les intervenants et les dispositifs pour les familles concernées par un accompagnement social et médico-social.

Cinq orientations concernent des champs d'intervention plus spécifiques : renforcer les actions de prévention et favoriser leur accès à toutes les familles ; accompagner la fonction parentale ;

améliorer l'approche des situations de vulnérabilité et leur accompagnement ; renforcer l'offre d'accompagnement à domicile administratif et judiciaire ; garantir une prise en charge éducative adaptée.

Sur 43 actions, 13 relèvent exclusivement du département, 5 exclusivement de partenaires, 25 d'un copilotage avec nos partenaires, 12 sont imposées par des dispositions législatives ou réglementaires.

La raison d'être de ce schéma réside donc bien dans la volonté du département de s'investir plus encore dans ces enjeux essentiels de protection de l'enfance, de prévention précoce et de soutien aux plus fragiles qui sont au cœur de ces compétences et ainsi d'assumer pleinement son rôle de chef de file.

Cet engagement est bien sûr renforcé par le choix du conseil général de Seine-et-Marne de devenir le premier département ami des enfants dans le cadre du partenariat conclu avec l'UNICEF. Dans cette perspective, le département tient à souligner le rôle joué par ses partenaires dans le domaine de l'enfance et de la famille et à remplir le sien pour la coordination des acteurs. Une démarche partenariale a été menée tout au long de l'élaboration du schéma afin de conduire à sa réussite. Elle doit être poursuivie car elle permet à chacun de prendre sa place et d'assurer la cohérence des interventions afin de rendre un service toujours plus clair et efficace aux usagers.

Dans cette perspective, le schéma sera cosigné par nos partenaires ce qui permet à la fois de reconnaître leur place et leur investissement et de les engager plus fortement dans le processus de mise en œuvre de ce schéma partagé.

Cette prise de responsabilité commune permet également une évaluation plus fine et une adaptation réactive à ces résultats. Dans le cadre de la maîtrise des dépenses, cette démarche essentielle et de plus profitable aux finances fragilisées du conseil général que les politiques actuelles impactent de façon négative. Nous ne pouvons pas continuer ainsi. Notre action doit être repensée afin de la rendre plus efficiente.

Nous poursuivrons par ailleurs nos démarches pour exiger de l'Etat qu'il abonde à la juste hauteur, le fonds national dédié au financement de la protection de l'enfance ainsi que la loi l'y oblige. C'est donc un schéma pragmatique et exigeant, rénovant de manière ambitieuse une politique phare de notre collectivité au service des plus fragiles autant que de l'ensemble des Seine-et-Marnais, qu'il vous est proposé d'adopter aujourd'hui.

Je remercie l'ensemble des services de la DGA solidarité particulièrement la DSPE, la PMI et l'aide sociale à l'enfance, encore plus particulièrement Fanny Chenivesse qui a été la pierre angulaire de tout ce schéma.

M. LE PRESIDENT. J'approuve tout à fait tes remerciements. J'y joins les miens. Ce document est important sur les plans politique et technique. Ce que nous faisons en faveur de l'enfance, de l'adolescence et de la famille est totalement au cœur des compétences départementales. Nous voulons faire progresser l'efficacité de nos politiques dans ce domaine en proposant des réponses mieux adaptées aux besoins des usagers. Pour y parvenir, il convenait d'être d'abord dans cette réflexion ; ce diagnostic et cette impulsion commune. Ce document va nous aider.

M. TURBA. Au final c'est près de 6 000 enfants qui sont pris en charge par un certain nombre de dispositifs dont 3 000 qui sont confiés à des établissements spécialisés ou des assistants familiaux. Cette partie de nos compétences est assez ignorée alors qu'elle représente des difficultés humaines de prises en charge. Lorsqu'on doit enlever un enfant à une famille pour la confier à nos services, c'est une vraie souffrance.

Notre responsabilité est particulièrement lourde mais aussi au niveau financier. Nous donnons 140 M€ pour les différents dispositifs de l'aide sœiale à l'enfance.

Les actions proposées vont nous permettre d'être plus efficaces et peut-être *in fine* de coûter moins cher. Ma responsabilité de vice-président chargé des finances reprend le dessus. Nous croisons les doigts. Nous serons attentifs à la manière dont ce schéma sera conduit. Des préconisations sont clairement indiquées. Il faudra les suivre. J'invite les responsables de notre administration à mettre en place les outils de suivi pour que la volonté politique affirmée dans ce document se traduise bien dans les faits.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'autres observations ? ... Je mets aux voix le projet de délibération. Il est adopté à l'unanimité.

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Trois legs au bénéfice de la protection de l'enfance existent aujourd'hui en Seine-et-Marne : celui de Juliette Verrier, celui de Pierre Genty et plus récemment celui de Georgette Pauly.

Il nous est proposé de modifier l'affectation de ces trois legs affectés à ALIZE et à l'aide sociale à l'enfance. Ils iraient au financement de mesures d'action éducative en milieu ouvert permettant ainsi de venir en aide aux enfants en danger et à leur famille conformément aux souhaits des légataires.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

Si vous le permettez monsieur le président, à titre personnel...

M. LE PRESIDENT. Bien sûr.

M. BALLOT. ...je m'interroge sur la bonne exécution du legs Verrier. N'y a-t-il pas une incompatibilité ? Il ne faudrait pas que nous soyons attaqués.

M. JEAN LUC COMBES, directeur général des services. Après la réunion de la commission des finances, nous avons relu les dispositions de ce legs. On n'a pas trouvé de contradiction fondamentale. Certaines dispositions ont bien été accomplies notamment l'inscription au fronton etc. On est vraiment dans l'esprit ; peut-être pas à la lettre près, mais les choses ont évolué depuis. Ce sont vraiment des mesures en faveur des enfants défavorisés de Seine-et-Marne. Je ne peux pas garantir la réaction de l'ensemble de la succession.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'héritier, que des légataires.

M. BALLOT. Je me permets de revenir sur la situation de la maison d'enfants de Pamfou. On nous a instamment priés lors d'une réunion avec Jean Dey, de penser à la reconstruction la plus rapide possible.

M. LE PRESIDENT. On a réalisé l'année dernière des travaux d'aménagement importants. Cette question sera examinée avec toute l'attention qu'elle mérite.

Je mets aux voix le projet de délibération.

M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le département finance un certain nombre d'établissements pour personnes adultes handicapées par dotation globalisée. Les conventions conclues avec ces structures prévoyaient un paiement trimestriel à terme à échoir. Il est nécessaire de mettre ces conventions en conformité avec l'article R314-1 07 du code de l'action sociale et des familles, en versant mensuellement les dotations.

Vous avez une liste d'associations concernées. Pour certains il suffit d'un avenant, pour d'autres il faudra rédiger une nouvelle convention.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération. Il est adopté.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le règlement départemental d'aide sociale a été refondu dans sa totalité et adopté par l'assemblée départementale le 30 avril 2009. En raison des évolutions législatives et réglementaires récentes, il apparaît nécessaire de modifier en conséquence ce document pour intégrer les nouvelles dispositions relatives : aux accueillants familiaux, accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou handicapées, à la nouvelle procédure d'autorisation des établissements et services sociaux et médicosociaux par appel à projet, au calcul de la contribution de la personne handicapée à ses frais d'hébergement.

Il doit également prendre en compte les dispositions de la loi du 5 mars 2007, portant réforme de la protection juridique des majeurs, qui a créé la mesure d'accompagnement social personnalisé dont le dispositif relève de la compétence du président du conseil général.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. On souhaite renouveler cette convention. Les objectifs poursuivis sont repris dans une convention triennale 2010-2012 qui permet de favoriser la promotion dans le cadre de la vie associative des intérêts des personnes handicapées mentales et de leur famille ainsi que de financer des familles d'accueil à destination de personnes adultes handicapées.

Il est prévu une subvention de fonctionnement de  $50\,000\,$ © pour le soutien à la vie de l'association et une autre de  $175\,000\,$ © au bénéfice du fonctionnement du placement familial spécialisé.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le soutien aux organismes mettant en œuvre des actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées est un axe fort des politiques départementales. Au budget départemental 2010, un crédit de 363 000 € réparti en 2 enveloppes a été inscrit pour l'attribution de subventions de fonctionnement à des organismes œuvrant dans ces domaines. Il est proposé dans ce rapport d'attribuer des subventions au profit de 5 organismes publics ou associatifs pour un montant total de 79 200 € au bénéfice d'actions dont l'intérêt particulier et l'impact sont avérés.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le centre hospitalier de Montereau-Fault-Yonne est attributaire d'une subvention d'investissement du département destinée à financer un programme de travaux d'humanisation portant sur les locaux de l'EHPAD du Châtelet-en-Brie. Suite à des aléas survenus dans l'exécution de ce programme, le versement de la subvention a été suspendu par le département. Il convient de régler cette situation en prononçant la résiliation d la convention de subvention correspondante.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active R.S.A. et réformant les politiques d'insertion est entrée en application depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009. En novembre 2009, la première convention relative au dispositif départemental d'instruction, d'orientation et au droit à l'accompagnement (I.O.D.A.) des bénéficiaires du R.S.A. a été approuvée pour une durée d'un an ce qui paraissait logique pour tester le concept. Elle a pour objectif de mettre en œuvre les modalités propres au département et négociées entre les différents acteurs, de déploiement des parcours des bénéficiaires dans le dispositif, de l'instruction à l'accompagnement. Il s'agit maintenant de procéder à son renouvellement en ayant réalisé quelques petits aménagements afin de s'adapter aux évolutions du dispositif. La nouvelle convention est proposée pour une durée de trois ans.

En annexe nous avons le règlement intérieur et cette fameuse convention avec la MSA, la CAF et les CCAS.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. La loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008, généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, place le département dans un rôle de chef de file en matière d'orientation professionnelle et d'insertion sociale des bénéficiaires du R.S.A.

Ainsi, il peut décider de confier l'accompagnement social de tout ou partie des bénéficiaires du R.S.A. soumis aux droits et devoirs à un organisme chargé du service de la prestation. Dans ce cadre, il est proposé de confier à la caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, à titre expérimental, l'accompagnement de dix allocataires du R.S.A. « majoré » avec enfants de moins de trois ans pour chaque territoire du ressort des commissions locales d'insertion et de lutte contre l'exclusion C.L.I.L.E., soit cent quarante familles monoparentales bénéficiaires au total, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La convention ainsi proposée fixe les conditions de déroulement d'une expérimentation de cet accompagnement social.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. L'organisation du dispositif dans sa phase de lancement avec la caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne a été approuvée par l'assemblée départementale lors de sa séance du 26 juin 2009, puis dans sa phase de consolidation lors de sa séance du 20 novembre 2009. Il s'agit maintenant de procéder au renouvellement de la convention de gestion, pour une durée de 3 ans, en ayant réalisé quelques aménagements nécessaires afin de s'adapter aux évolutions du dispositif. Il s'agit également de proposer une convention du même type avec la mutualité sociale agricole d'Ile-de-France.

Avis favorable de la commission.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. PERRUSSOT suppléant M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 et non pas du 18, sur le revenu de solidarité active, outre la réforme des dispositifs d'allocation existants antérieurement, comporte un titre spécifique sur les politiques d'insertion et les contrats aidés. Ces derniers ont été profondément réformés dans un double objectif de simplification et de plus grande souplesse. Le texte prévoit également la conclusion d'une convention d'objectifs avec l'Etat qui décrit les engagements du département et la manière dont s'applique et se verse l'aide à l'employeur. Une nouvelle convention d'objectifs élaborée avec les services de l'Etat est proposée pour l'année 2011.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Depuis le mois de juin 2009, lors du lancement du dispositif de l'aide personnalisée au retour à l'emploi tel que prévu dans la loi portant création du R.S.A. du 1<sup>er</sup> décembre 2008, l'association INITIATIVES 77 a été désignée comme gestionnaire de ce fonds. Cette prestation, financée par l'État, a vocation à être mobilisée pour lever les obstacles ponctuels à la reprise d'activité des bénéficiaires du R.S.A. Les règles d'attribution ont été travaillées avec les représentants des services de l'État et ce dernier pilote le comité d'attribution, tout comme le comité de pilotage. Il s'agit aujourd'hui de renouveler en accord avec l'État, la convention de gestion de cette aide.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je veux souligner les résultats que nous obtenons avec notre partenaire INITIATIVES 77 en matière de gestion de l'aide personnalisée au retour à l'emploi. Près de 1 300 aides ont été accordées pour un montant total de 935 000 €. Cela nous place en tête de tous les départements. C'est un levier au service des allocataires qui est bien utile. Merci aux opérateurs de s'engager.

M. PERRUSSOT. On est aussi le seul département à appliquer à la lettre les textes qui ont mis en place l'A.P.R.E.

Je ne participerai pas au vote puisque je suis directement concerné par cette opération.

M. LE PRESIDENT. Quand les dispositifs de l'Etat sont bons, on les utilise à bon escient et on n'est pas les derniers, plutôt les premiers. C.Q.F.D.

Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

(M. Perrussot n'a pas participé au vote.)

Mme AUTREUX suppléant M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le fonds d'aide aux jeunes permet d'attribuer aux jeunes seine-et-marnais en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle, ou des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. Son règlement intérieur est soumis à l'assemblée départementale tous les ans. Il précise les conditions d'utilisation du fonds et les modalités de fonctionnement de la commission locale d'appui.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Par la présente délibération, il vous est proposé de renouveler, pour 2010, notre soutien au centre hospitalier de Lagny-Marne-la-Vallée au titre du dispositif qu'il a signé avec l'université Pierre et Marie Curie pour accueillir en stage des étudiants en médecine. Cette aide permet de compenser une partie de leurs frais de transport dus à l'éloignement du site de stage. Pour cette année, elle représente un montant de 8 680 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Afin de soutenir des associations qui œuvrent dans le domaine de la petite enfance et de la santé, des crédits ont été inscrits au budget 2010. Trois précédentes répartitions ont été proposées lors des séances des 25 juin 2010, 15 octobre 2010 et 26 novembre 2010, pour un montant total de  $99\ 800\$ €. Ce rapport vous propose une dernière répartition de crédits au profit de 3 bénéficiaires. L'ensemble représente un montant de  $10\ 500\$ €.

Il s'agit au titre de la prévention médico-sociale et de l'aide à la fonction parentale et à l'enfant, de l'association Jumeaux et Plus dont le siège social est à Melun. Cette association vient en aide aux familles de jumeaux, triplés ou plus. La subvention est de 800 €.

L'association les Loups Verts dont le siège social est situé dans le canton de La Ferté-sous-Jouarre a pour objectif d'améliorer le quotidien des enfants autistes. La subvention est de 2 000 €.

Au titre de la santé publique, l'association mouvement vie libre aide les malades alcooliques et prévient les dangers de l'alcool. La subvention proposée est de 7 700 €.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Mme QUERCI suppléant M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Dans le cadre de son contrat local de sécurité 2007, le SAN de Sénart a décidé de soutenir un poste d'intervenant social en commissariat. Cette action est portée par l'association ESPOIR CFDJ, employeur de l'intervenant social. Le département souhaite soutenir cette action, à hauteur de 5 000 € au titre de l'année 2010, et mener l'évaluation active de cette expérimentation.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. CALVET. Je m'abstiendrai. Dans mes activités professionnelles depuis un certain nombre d'années, j'ai toujours évité le mélange des genres, les services de police et les services de prévention.

Comment intervenir sur le plan éducatif quand on est dans un cadre policier, surtout actuellement ? Ce n'est pas pour le coût. J'aimerais que l'ensemble des éducateurs de ce département bénéficie des mêmes salaires.

M. LE PRESIDENT. J'entends tout à fait ton objection. Moi-même je n'étais pas fasciné. J'ai finalement accepté de présenter ce mémoire sur la base de l'argumentation présentée, il s'agit d'une expérimentation pour examiner comment ça se passe. Mais je ne suis pas extrêmement favorable à la présence de travailleurs sociaux dans les établissements de sécurité publique. C'est un mélange des genres. C'est demandé depuis longtemps. L'ensemble des travailleurs locaux a travaillé sur ce projet. Ils disent que c'est une bonne idée. On va voir ça d'un peu plus près, mais nous ne sommes pas dans la généralisation.

M. TURBA. Je ne crois pas que ce type de dispositif puisse être dupliqué. C'est la conjonction des bonnes personnes au bon endroit. Ce n'est pas écrit, j'y insiste. On a un intervenant social de grande qualité et un commissaire de police qui joue parfaitement le jeu. Cela donne des résultats fort intéressants. Le bilan de l'action sera prochainement publié.

Mes chers collègues, je n'ai aucun tabou. Seuls les résultats m'intéressent. Ils permettent d'aider certaines familles à restaurer l'autorité parentale, certains jeunes à retrouver le chemin vertueux. L'opération donne de bons résultats donc je l'appuie et je la défends.

M. BERNHEIM. J'essayais de mesurer les décibels de la voix de Didier Turba...

M. LE PRESIDENT. Il paraît que tu atteins 90 décibels Didier quand tu interviens sur ces sujets. (Sourires.)

M. BERNHEIM. La demande du commissariat c'était une assistante sociale que nous avons refusée car nous estimons que ce n'est pas l'objet. Si les policiers rencontrent des difficultés dans l'orientation des personnes qu'ils arrêtent, il faut qu'ils s'interrogent sur les modalités à mettre en œuvre pour que ces personnes soient mieux orientées.

Un effort a été fait entre le SAN de Sénart et le commissariat de police pour une expérimentation sous cette forme. Il semble que ça donne des résultats intéressants. Je valide tout à fait ce qu'a dit Didier Turba. Laissons se poursuivre cette opération. Tirons toutes les conséquences. Ce sera à la police et aux collectivités de voir si elles doivent reporter cette opération.

J'ai rencontré le commissaire de Melun qui est venu au diagnostic de la maison départementale des solidarités. Il souhaite une telle intervention dans son commissariat. Je lui ai dit qu'il fallait tirer les conclusions sur Sénart et qu'il verrait après ce qu'il avait intérêt à faire. Il faut regarder ça comme une expérimentation, en tirer les conclusions et on en discutera après.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Personne ne vote contre.

Jean Calvet s'abstient avec Jean-Jacques Barbaux.

Le projet de délibération est adopté.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Soucieux de favoriser l'accès équitable de tous les Seine-et-Marnais à une offre de santé publique de qualité, le département met en œuvre depuis 2009 une politique volontariste en faveur de la démographie médicale aux côtés de ses partenaires.

Guidé par l'esprit de concertation qui a présidé à l'élaboration de son projet de territoire, il a organisé en novembre dernier les premières assises départementales de la santé en Seine-et-Marne afin d'enrichir le dialogue entre les acteurs de la santé, en présence de l'agence régionale de Santé d'Ile-de-France, nouvelle autorité régionale en matière de santé.

En s'adressant aujourd'hui à l'agence régionale de santé d'Île-de-France, le département fait entendre la voix des Seine-et-Marnais, porteurs d'attentes et de propositions exigeantes et réalistes, qui revendiquent la juste place de leur département dans la dynamique métropolitaine, en particulier en matière de santé.

Il entend ainsi poursuivre son engagement pour faire prospérer une Seine-et-Marne du XXIème siècle qui prenne toute sa place en Ile-de-France et toute sa part aux débats qui concernent la vie des Seine-et-Marnais.

Avis favorable de la commission.

M. GARCIA. Je veux bien qu'on crée un pôle gérontologique en faisant des EPHAD financés par les autres départements mais il faut aussi des hôpitaux. Les personnes âgées consomment – excusez-le mot – des soins. Avoir des parisiens c'est bien mais il faut des établissements de soins de court et de moyen séjour. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Pour la dotation en lits de médecine, de chirurgie, d'obstétrique voire de psychiatrie, la Seine-et-Marne est à 40 % de la moyenne régionale. Il faut l'affirmer hautement à l'A.R.S.

M. BERNHEIM. Nous sommes tous d'accord puisque nous avons validé un plan de démographie médicale qui reprend l'essentiel de ton intervention sur la pauvreté médicale dans le département. Des mesures sont en place et portent leurs fruits. J'en espère d'autres.

Au niveau de l'A.R.S. cela a été évoqué à la réunion où j'étais, lundi dernier, avec l'ensemble des conseils généraux de la région. Aujourd'hui il existe une situation particulière pour la Seine-et-Marne qui est bloquante puisque 45 % des places en EPHAD sont occupées par des personnes venant de Paris et de la petite couronne. Aussi les départements de ce secteur acceptent volontiers de financer des établissements dans notre département. Cette mesure permettra de créer des établissements supplémentaires et de redonner des places aux Seine-et-Marnais.

Je regrette que dans la loi HPST il n'y ait pas de mesure coercitive pour l'installation des médecins. Il est prévu des mesures incitatives. Je les attends parce que c'est l'intérêt de tous les Seine-et-Marnais.

M. GARCIA. Je ne suis pas d'accord pour créer des EHPAD même financés par Paris et la petite couronne. Ils n'ont qu'à construire. Ils ont les hôpitaux et pas nous. Il serait mieux qu'ils nous financent des hôpitaux et qu'ils prennent en charge leurs habitants.

M. LE PRESIDENT. Le financement des hôpitaux est une compétence de l'Etat. On ne va pas tarder à nous les donner.

M. BERNHEIM. Pour l'instant c'est nous qui finançons les EHPAD et on ne peut pas continuer. On arrête et on bloque mais des maires viennent encore nous voir car ils veulent un EPHAD dans leur commune. On leur répond qu'il n'y en aura plus parce qu'on est à saturation. Si cette mesure se met en place ça débloquera la situation pour les personnes âgées et handicapées.

J'ai entendu parler hier, de mesures intéressantes notamment la volonté du CHU Mondor de mettre en place une école de santé dans le département. Cela ramène des étudiants en médecine vers la Seine-et-Marne. Nos bourses attirent l'attention des étudiants. Je pense que le phénomène va s'amplifier. Il faut travailler dans cette perspective.

M. AÏELLO. On est sollicité dans nos secteurs pour l'implantation de maisons de retraite. Dans mon canton, il existe un déficit de places pour les Seine-et-Marnais. Il faut qu'on pense à nos habitants car la population vieillit, il faut se préoccuper de l'avenir.

Construire en petite couronne... il faut voir le coût qui limiterait fortement l'accès à des maisons de retraite. Qui pourra payer ?

M. LE PRESIDENT. Le prix de journée serait impossible.

- M. AÏELLO. Les maisons de retraite représentent des emplois. On ne peut se permettre aujourd'hui de les négliger car ils sont nécessaires au développement de nos territoires.
- M. RIGAULT. Concernant l'annonce de M. Bernheim, l'arrêt des EHPAD, est-ce pour le privé ou pour tout ?
- M. BERNHEIM. Je ne sais pas comment on pourra distinguer à ce niveau. Les parisiens vont construire des projets et vérifier la faisabilité en Seine-et-Marne. C'est une ouverture. Que l'EHPAD soit privé ou public... comme dit Léo Aïello, ça nous ramène de l'activité économique et des places pour les Seine-et-Marnais qui vont actuellement dans l'Yonne, l'Aube et ailleurs.
- M. EUDE. Ce débat n'est pas nouveau. Il nous ramène à notre projet de territoire et à notre stratégie de développement économique.

Nous savons que nous avons une fonction de territoire servant pour la métropole. On a aussi identifié que cette fonction devait avoir des contreparties, des équilibres. Je n'ai pas d'état d'âme pour accueillir des maisons de retraite à la place de territoires plus denses. La vraie question derrière c'est quelles sont les contreparties entre les deux. Je ne souhaite pas du tout qu'on transforme la Seine-et-Marne uniquement dans ses fonctions servantes sans aucune contrepartie de développement. C'est quand même la tendance naturelle sous prétexte, que sa crée des emplois et que le foncier est cher. Il faut considérer l'intérêt global pour le développement de la Seine-et-Marne et la solidarité dans la métropole.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération. Il est adopté à l'unanimité.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Ce rapport fait suite à la subvention attribuée lors de la précédente séance. Il convient donc d'approuver le projet de convention qui permettra au département d'attribuer cette subvention et de soutenir ce projet.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

## M. LE PRESIDENT. La séance est suspendue. (La séance est suspendue à 13 heures.)

## (INSERER LA LISTE DE PRESENCE)

(La séance est reprise à 15 heures.) M. LE PRESIDENT. La séance est reprise. M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Ce dossier a pour objet d'accorder aux collèges publics du département une subvention afin qu'ils puissent réaliser des travaux d'embellissement des locaux, en particulier la réfection de muraux et de sols. Il s'agit de la deuxième répartition de l'enveloppe votée pour 2010. Est annexée au projet de délibération la liste des établissements bénéficiaires.

Avis favorable de la commission.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Le collège « La Mare aux Champs » à Vaux-le-Pénil a été construit en 1968. Il a bénéficié au début des années 90, d'une reconstruction partielle sur rue pour accueillir la restauration, l'administration, le centre de documentation et quelques salles de classe. Il convient désormais de reconstruire le bâtiment principal à structure métallique qui ne répond plus aux normes pédagogiques.

Préalablement au lancement de la consultation pour la désignation du maître d'œuvre, il convient d'approuver le programme technique de l'opération que vous trouverez en annexe du présent mémoire. L'opération considérée fait l'objet d'une démarche Haute Qualité Environnementale qui privilégiera la gestion de l'énergie et de l'eau, les conditions d'entretien ultérieur et la limitation des nuisances en phase chantier. L'enveloppe totale financière prévisionnelle de l'opération études et travaux d'un montant de 19 850 435,38 € TTC valeur septembre 2010, hors aléas, imprévus et actualisation et la part affectée aux travaux d'un montant de 13 315 000 € HT soit 15 924 740 € TTC valeur septembre 2010, doivent également être arrêtées.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Dans le cadre du projet éducatif départemental, le « Collège du 21è siècle », en relation avec l'inspection académique de Seine-et-Marne et la mission TICE du rectorat de Créteil, en cohérence avec l'élaboration en cours du schéma directeur numérique des collèges, il est proposé à cinq établissements scolaires de Seine-et-Marne d'expérimenter, sur l'année scolaire 2010/2011, un accès très haut débit à la plateforme Be Learner conçue par la société ERDENET, porté par le pôle de compétitivité seine-et-marnais, Cap Digital. Cette plateforme, innovante en matière d'usage des ressources numériques, permet aux équipes enseignantes de créer de nouvelles ressources adaptées à leur pédagogie, à partir de ressources audiovisuelles libres de droit, et de faciliter leur accès aux élèves concernés. Cette opération fait l'objet d'une convention. On cite les cinq collèges concernés.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme de la commission et avis très favorable du vice-président chargé du développement économique et de la recherche puisque c'est une expérimentation de projets liés à nos pôles de compétitivité ce qui n'est pas fréquent.

M. CAPARROY. Si nous n'étions pas à l'ouverture de la séance, Christian Frot, Léo Aïello et moi, c'est parce que nous recevions deux maires engagés dans l'aménagement numérique et l'amélioration de la desserte dans leur commune. Ils règlent les problèmes avec l'administration dans un bureau mais nous devions les entendre.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas de souci Bertrand. Merci de nous avoir rejoints pour assurer le quorum.

Il n'y a pas d'observations ? ... Je mets aux voix le projet de délibération. Il est adopté à l'unanimité. M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Il est proposé de répondre favorablement à la sollicitation du ministère de l'Education nationale pour continuer, dans les classes de 5<sup>ième</sup> sur l'année scolaire 2010-2011, l'expérimentation de manuels numériques, entamée sur l'année scolaire 2009-2010, dans les classes de 6<sup>e</sup> de quatre des dix collèges expérimentaux du volet TICE du projet éducatif départemental, le collège du 21<sup>ème</sup> siècle. La synergie entre ces deux opérations doit permettre leur enrichissement mutuel sans incidence financière sur le budget départemental tout en contribuant au développement de pédagogies numériques et innovantes. Cette première phase a fait l'objet d'un projet de convention approuvé par le conseil général de Seine-et-Marne lors de sa séance du 25 septembre 2009 et portant sur l'année scolaire 2009-2010. La poursuite de l'expérimentation en 5<sup>ième</sup> nécessite un nouveau projet de convention pour l'année scolaire 2010-2011 qui vous est présenté aujourd'hui.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Dans le cadre de son projet éducatif départemental, le conseil général de Seine-et-Marne, lors de sa séance du 18 décembre 2009, a autorisé la signature d'une convention avec dix collèges expérimentaux pour contribuer de manière pratique et efficace à l'élaboration d'un schéma directeur numérique des collèges. Ces conventions ont officiellement été signées à partir de mars 2010. Cette expérimentation qui doit permettre d'évaluer et de valider différents scenarii de déploiement applicables à l'ensemble des collèges publics, devait s'achever au 31 décembre 2010 mais, compte tenu de son enjeu, du souhait d'étudier les usages sur une année scolaire entière 2010/2011 et du contexte particulier de sa réalisation, il est proposé de proroger, par un avenant, les dix conventions concernées jusqu'au 31 décembre 2011.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. CAPARROY. L'expérimentation de nouvelles technologies ce n'est pas simplement le déploiement de matériels supplémentaires dans les collèges et d'équipements de plus en plus performants. C'est aussi la réflexion sur le partage des responsabilités, domaine où il y a aussi de l'innovation. Qu'est-ce qui est du ressort du conseil général ? Qu'est-ce qui est du ressort du rectorat donc de l'Education nationale ? Nous avançons mais nous devons tirer à chaque fois des enseignements de l'expérimentation menée dans ces dix collèges.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération. Il est adopté.

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Participation du conseil général aux dépenses de fonctionnement de collèges privés sous contrat sis dans le département de la Marne. Il s'agit des collèges Prieuré de Binson et Jeanne d'Arc comptant plus de 10 % d'élèves de Seine-et-Marne. Notre participation pourrait être de 23 974,72 €.

Participation du conseil général aux dépenses de fonctionnement du collège public «Victor Hugo» sis dans le département du Loiret. On compte 89 élèves et une demande de participation aux frais de fonctionnement de 16 003,89 €.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. CORNEILLE. Au nom de notre groupe, j'ai une déclaration à faire. Le rapport qui vient de nous être présenté est accompagné de deux projets de délibérations.

Le  $\rm n^{\circ}$  5-06 B ne pose aucune difficulté à notre groupe puisqu'il s'agit de participer aux dépenses de fonctionnement d'un collège public qui accueille des élèves seine-et-marnais pour des raisons de proximité.

Il n'en va pas de même pour le premier projet. Il nous est proposé de subventionner des collèges privés situés dans le département voisin de la Marne. Cela concerne des élèves originaires de 20 communes seine-et-marnaises parfois fort éloignées de ce collège, par exemple Melun, le Châtelet-en-Brie, Forfry, Crégy-lès-Meaux.

Le rapport fait référence à l'article L. 213-8 du code de l'éducation qui stipule qu'un département peut demander cette participation à un autre lorsque 10 % des élèves scolarisés sont originaires de cet autre département. C'est ce que nous demande la Marne.

Monsieur le président, l'article L. 213-8 du code de l'éducation est plus complet que ne l'indique le rapport.

Il ajoute qu'en cas de désaccord entre les départements intéressés, le représentant de l'Etat dans la région fixe les modalités de cette participation. Il poursuit en précisant que si les départements appartiennent à des régions différentes, ces modalités sont conjointement fixées par les représentants de l'Etat dans les régions intéressées.

Aussi au nom du groupe de la gauche républicaine et communiste, je suggère, monsieur le président, que notre assemblée exprime son désaccord.

Il faudrait alors que l'Etat lui-même impose les modalités de cette participation. Alors que la loi ne l'oblige pas à le faire, notre assemblée ne peut de son plein gré, participer au financement d'établissements privés situés qui plus est, en dehors de notre département.

Vous le savez chers collègues, la loi de 1905 est régulièrement bafouée et la laïcité est véritablement en danger. Ne pas voter cette délibération serait pour elle l'occasion de manifester son attachement aux valeurs essentielles de la République dont la laïcité est le pilier.

Ne pas voter cette délibération c'est aussi adresser un message à tous ceux qui de lois en déclarations et en propositions de lois, se livrent à un véritable travail de sape. Les exemples sont nombreux vous les connaissez.

Vous vous souvenez tous du Président de la République lui-même qui indiquait : « Dans la transmission des valeurs et l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé et le pasteur. »

Souvenez-vous de la loi Carle votée par la majorité du parlement en 2009 qui oblige les communes à participer au financement des études d'élèves inscrits dans des établissements privés.

Souvenez-vous d'une proposition de loi présentée le 19 octobre 2010 par 81 députés UMP qui vise à exonérer les écoles privées sous contrat de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Enfin le dernier exemple remonte à cette nuit, c'est un amendement au projet de budget 2011 voté par le Sénat. Il attribue 4 M€ à l'enseignement privé, soustraits à l'enseignement public, l'équivalent de 250 postes.

Dans ces conditions, vous comprendrez monsieur le président, chers collègues, que notre groupe ne vote pas le projet de délibération n° 5/06 A. Il demande un vote séparé car nous voulons approuver le projet de délibération n° 5/06 B.

En refusant de subventionner ces deux établissements privés situés hors de notre territoire départemental, nous ne nous mettrons pas hors la loi. Laissons l'Etat devant ses responsabilités.

Par notre refus de ce jour, nous aurons au moins témoigné de notre attachement, que je veux croire ici partagé, au principe intangible de laïcité et affirmer ainsi notre volonté de nous défendre.

- M. LE PRESIDENT. Les groupes vont exprimer leur position. Je ne veux pas leur couper l'herbe sous le pied. Personnellement votre déclaration ne me pose aucune difficulté de nature politique ou technique. Je suis convaincu qu'on nous imposera, vous le dites vous-même, cette contribution financière. Ce n'est pas la même chose que l'accepter d'entrée au motif que l'issue est vraisemblable. Si l'Etat veut prendre ses responsabilités en la matière en nous imposant cette dépense, ça aura au moins le mérite d'être clair.
- M. CALVET. La position de Bernard Corneille me semble claire, nette et précise. Les attaques contre la laïcité se répètent à tous les niveaux et sont souvent masquées.
  - M. LE PRESIDENT. Didier Turba.
  - M. TURBA. Pas de problème particulier.
  - M. LE PRESIDENT. Pour le groupe USM, Jean-Jacques Barbaux.
- M. BARBAUX. Nous sommes pour le respect des lois et contre toute caricature. Ca se rapproche de l'amendement Charasse qui oblige les communes à verser aux écoles privées sur leur territoire.
- M. LE PRESIDENT. C'est la loi Carle. Ce n'est plus l'amendement Charasse. Jean-Jacques Barbaux pense qu'il faut attribuer cette somme tout de suite.
  - M. BARBAUX. Non nous ne prendrons pas part au vote.
- M. LE PRESIDENT. Je vous propose de ne voter que le projet de délibération qui fait consensus.

Je mets aux voix le projet de délibération n° 5/06 B.

Il est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération n° 5/06 A est retiré donc il n'y a pas de vote.

- M. TURBA. Je propose effectivement qu'on retire ce projet de délibération.
- M. EUDE. J'aime bien les pièges mais il ya des limites. Si l'opposition ne veut pas donner de l'argent, qu'on ne le fasse pas. Qu'on dise bien que c'est à cause de l'opposition qui ne veut pas voter cette disposition que nous ne voterons pas cette proposition. (*Rires.*)
  - M. LE PRESIDENT. On ergote un peu.

Je propose que l'on attribue la subvention aux collèges publics qui ne pose pas de problème et que nous ne délibérions pas sur la subvention aux collèges privés. On attendra que les autorités de l'Etat nous l'imposent pour obtempérer. Le pire n'est jamais sûr.

- M. EUDE. Suite à l'intervention de M. Barbaux disant qu'il ne s'associait pas à cela et à l'intervention de nos camarades trucs...
  - M. TURBA. Ce n'est pas trucs.
- M. EUDE. Je ne sais jamais, c'est « communiste et apparentés », démocrates, républicains de progrès etc. Il n'y a plus de majorité donc nous le retirons.
- M. LE PRESIDENT. Je ne sais pas si Gérard Eude est laïque mais je le trouve assez jésuite... (Rires.)
  - M. BERNHEIM. Je confirme!
  - M. LE PRESIDENT. Si vous avez *l'imprimatur* de Gérard Bernheim...

Mme TALLET. J'ai entendu mon ami et camarade socialiste Gérard Eude. Je trouve particulièrement inélégant de caricaturer les identités que nous représentons pour notre part. Ce n'est pas communiste et je ne sais pas trop quoi...On n'est pas « trucs ». On est parti de gauche et communiste. Ici nul ne l'ignore. Cette position sur l'enseignement privé nous la défendons depuis toujours. Je pense que Gérard n'a pas voulu nous blesser en disant « trucs ». Nous ne sommes pas « trucs ». Nous avons une identité parfaitement définie.

- M. EUDE. Je m'en excuse auprès de vous et de l'assemblée. Il n'y avait aucun caractère... Dans l'emballement je ne me souvenais plus des mots exacts. Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour cette partie, pas pour le reste évidemment.
- M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues la délibération n° 5/06 B est adoptée et le projet de délibération n° 5/06 A est retiré.

Nos services feront le nécessaire pour ajuster les choses avant que je ne signe la délibération. Ils veilleront aux notifications pour qu'elles soient maîtrisées conformément à la volonté clairement exprimée par notre assemblée.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Certains établissements spécialisés disposent de classes de collèges pour des enfants hospitalisés ou lourdement handicapés suivant une scolarité adaptée. Celles-ci font l'objet d'une subvention, calculée en fonction du coût d'un élève des collèges publics. Il est proposé de répartir cette subvention pour l'année 2010 au bénéfice de quatre établissements cités dans le rapport. Le nombre d'enfants s'élève à 250 et le crédit est de 52 767,50 €.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Un nouveau groupe scolaire a ouvert sur la commune de Lieusaint à la rentrée dernière. En vertu de sa compétence de sectorisation, le conseil général doit déterminer le collège de rattachement du périmètre de recrutement de cette école pour la rentrée 2011, au moins pour les élèves de CM 2 dans un premier temps.

Les deux collèges de Lieusaint se trouvent en situation de sous-effectifs. Sectoriser entièrement la nouvelle école sur un des deux collèges provoquerait une perte d'effectifs pour l'autre collège, ce qui aurait des répercussions sur le fonctionnement des établissements. Il est donc proposé de faire une sectorisation à la rue afin de mieux équilibrer la répartition des élèves de la commune sur les deux collèges de Lieusaint.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Les effectifs des collèges La Grange du Bois de Savigny-le-Temple et Robert Buron de Nandy présentent des évolutions opposées, qui affectent le bon fonctionnement des deux établissements. Le conseil général a étudié différentes hypothèses de resectorisation de ces deux collèges afin d'autoriser le déplacement d'élèves de Savigny à Nandy pour équilibrer les effectifs.

La concertation habituelle a été utilisée avec des élus locaux, la communauté éducative, les fédérations de parents d'élèves, l'inspection académique, les transporteurs. Il y a eu trois réunions les 3 mai, 21 juin et 13 septembre.

Nous avons proposé six solutions. En final il a fallu prendre celle qui semble le moins défavoriser les deux collèges. La sectorisation convient au collège de Nandy mais pas au collège La Grange du Bois. Cela concerne une centaine d'élèves à terme ; 20 par an puisque cela se fait uniquement avec les élèves de sixième. Il y a opposition entre l'hypothèse une et l'hypothèse cinq bis qui concernent dix élèves.

On vous propose aujourd'hui une sectorisation pour dix élèves. Nous avons les fédérations de parents d'élèves de La Grange du Bois. Robert Buron nous a envoyé un courrier d'acceptation de cette sectorisation. Nous avons vérifié si les CSP étaient bien respectés.

Concernant les situations actuelles, les CSP les plus favorisés représentent une...

(Une personne déploie une banderole dans la tribune du public.)

M. LE PRESIDENT. Excuse-moi de t'interrompre Monique.

Je vous demande de retirer la banderole qui n'est pas légale monsieur. Elle entacherait d'illégalité notre décision. Merci.

M. BALLOT; Les personnes dans le public doivent être assises selon l'article 54 de notre règlement.

M. LE PRESIDENT. Merci Jacques de le rappeler. Si vous voulez bien vous asseoir.

La parole est à Monique Delessard seule.

Mme DELESSARD. Pour les catégories socioprofessionnelles les plus favorisées, La Grange du Bois aujourd'hui a 20 % de cette catégorie d'élèves, Robert Buron 34 %. Avec ce que l'on vous propose il y aurait 20 % également d'artisans et de commerçants, les plus favorisés si on peut dire, 31 % pour Robert Buron. Concernant les employés, les ouvriers et les personnes sans activité professionnelle, que l'on pourrait considérer comme les moins favorisés, c'était 76 % aujourd'hui et 61 % pour Robert Buron. Pour l'hypothèse que l'on vous propose c'est également 76 % avec 64 % pour Robert Buron.

Je ne pense pas qu'il y ait une faveur faite à Robert Buron. C'est important de le dire. On n'a pas favorisé ce collège. On a simplement essayé d'équilibrer. Sur les CSP on n'a peut être pas fait une amélioration totale mais je rappelle que Nandy et Savigny-le Temple ont 35 % de logements sociaux dont il faut tenir compte. On a essayé de faire la sectorisation la plus acceptable par l'ensemble des deux collèges, les maires des deux communes et le conseiller général. Chaque avis compte. On ne peut entendre que ceux qui ne sont pas forcément favorables à une position.

Nous devons voter aujourd'hui après avoir entendu tous les avis.

Mme TALLET. Nous avons été individuellement et collectivement interpellés. Je sais le sérieux avec lequel Monique traite le secteur de l'éducation. Je ne fais pas de procès d'intention. Mais il faut répondre aux questions posées.

Pourquoi n'a-t-on pas suivi l'avis du CDEN sur l'autre hypothèse? C'est important de nous éclairer pour prendre la décision. L'accent est mis sur la complication que cela peut représenter pour un certain nombre d'élèves, en particulier pour les transports et les frais induits pour les familles. Il est important que notre collectivité prenne cela en compte.

Mme DELESSARD. Je rappelle qu'une étude est en cours concernant les transports sous la direction de M. Maillet. Je ne vous dis pas qu'elle aboutira. On va étudier s'il est possible d'effectuer des transports.

L'avis du CDEN n'a pas été retenu car il y avait dès le départ une opposition à la sectorisation concernant Nandy. Il y a eu une très forte pression de La Grange du Bois. Je trouve dommage que Nandy n'ait pas réagi. S'il faut tenir compte uniquement de ceux qui contestent... Je sais écouter les uns et les autres. On me disait que les CSP étaient totalement dévalorisés. Au vu des chiffres que je

possède qui émanent de l'Education nationale, je ne vois pas de déséquilibre. L'avis des maires des deux communes est aussi important que celui du CDEN ainsi que l'avis de certains parents d'élèves. Aujourd'hui on parle des parents d'élèves du collège de Savigny-le-Temple mais pas de l'avis des parents d'élèves de Nandy. Une représentante des parents d'élèves du collège de Nandy était là, mais elle est également professeur au collège de Savigny-le-Temple. C'est un peu difficile de connaître la position défendue.

J'ai écouté toutes les parties. Une sectorisation est extrêmement compliquée. La proposition la plus satisfaisante était une extension du collège de Savigny. On devait la chiffrer. On est soucieux les uns et les autres des deniers publics. Lorsqu'on sait qu'un collège de 300 élèves à 300 places, la resectorisation la mieux équilibrée possible est normale.

M. LE PRESIDENT. Merci Monique pour ces explications circonstanciées.

M. BARBAUX. Nous sollicitons le report de ce rapport et de la décision afin d'avoir plus d'éléments pour délibérer sainement.

Mme DELESSARD. On aurait pu reporter si la décision avait pu se prendre qu'en 2012. Ce n'est pas possible au vu des effectifs. M. l'inspecteur d'académie a comme consigne au 31 décembre d'affecter les effectifs pour l'année prochaine. C'est au mois de janvier que se font les nominations. Il doit savoir aujourd'hui quels sont les effectifs des élèves. Reculer n'est pas possible. C'est pourquoi on passe toujours ce genre de rapport à cette séance.

Le principal du collège de Savigny se demandait comment il allait faire cette année 2010 et 2011 sera encore plus compliqué.

M. LE PRESIDENT. Je valide l'obligation de prendre une décision. D'autant plus que Monique Delessard a fait le travail de concertation. Les avis se sont exprimés de façon tout à fait précise. Tout ceux qui ont voulu donner leur point de vue, ont pu le faire. Il faut que nous assumions notre part de responsabilité comme assemblée d'élus. Ce n'est pas la première fois que nous devons prendre une décision qui ne fait pas consensus. En reportant nous le l'obtiendrons pas. Les positions sont clairement établies.

Des arguments s'opposent comme l'a rappelée Monique Delessard. Nous apprécions en croisant les critères de distance et de commodité du déplacement des utilisateurs de tel ou tel équipement, les critères d'équilibre sociodémographique des établissements, les critères de rationalisation des moyens publics pour le fonctionnement de ces différents établissements. Après il nous appartient de trancher en notre âme et conscience, ce que je vous propose de faire.

M. MOUTON. Je remercie Monique pour son rapport. Nous avons beaucoup travaillé ensemble puisque cela concerne mon canton.

Comme conseiller général, j'ai animé plusieurs réunions de travail dans mon canton. J'ai essayé de trouver un compromis qui n'a pas été possible. Il y a eu un affrontement généralisé entre l'approche de Nandy et celle de Savigny. Le tissu urbain est contigu. Il n'y a aucune séparation sauf par un plan d'eau et un petit bosquet. D'un côté on est à Nandy et de l'autre à Savigny-le-Temple. Les trajets ne sont pas longs.

Quand on fait une sectorisation il faut penser seulement aux enfants scolarisés. On doit aussi faire le point sur l'accueil des enfants dans la structure. Cette semaine nous avons eu une note expliquant que l'ensemble de la communauté éducative de Nandy acceptait sans problème la proposition 5 b.

Comme je l'ai promis aux parents d'élèves et aux enseignants, j'ai eu une dernière conversation avec l'inspecteur d'académie hier soir qui a duré assez longtemps. J'en ai parlé au service scolaire et à Monique ce matin avec l'autorisation de l'inspecteur d'académie. Dès qu'on aura voté la sectorisation, des moyens seraient étudiés pour savoir si à Nandy, on doit faire un effort complémentaire car ce collège n'a pas une très bonne scolarisation compte tenu du faible nombre d'enfants scolarisés et du nombre d'enseignants qui n'ont pas un temps complet. Il y a aussi le manque de principal adjoint. Les services du département vont contacter dès lundi l'inspecteur d'académie pour faire une réunion de travail à laquelle je demande à assister pour trouver la solution d'une meilleure scolarité des enfants à Nandy.

Nous avons obtenu une rencontre pour améliorer le circuit des transports scolaires. Des bus circulent mais ce n'est pas complètement satisfaisant.

Des propos ont été tenus ici ou là que je ne veux pas rapporter publiquement car ils m'horripilent. En ma qualité de républicain, défenseur de la laïcité partout où je dois intervenir, je ne suis pas d'accord avec les propos tenus par certaines personnes notamment des élus.

A notre assemblée de trancher comme tu l'as dit cher président. C'est notre devoir d'offrir aux enfants la scolarité qu'ils méritent. On aurait pu agrandir mais je ne l'ai jamais proposé à cause de nos finances. Un collège de 650 enfants est une difficulté pour la sécurité et la scolarité. La Grande du Bois a un enseignement de très grande qualité et j'espère que ça continuera.

Sur le plan sociologique il y a très peu de modifications. La distance peut poser problème mais ca se règlera.

M. LE PRESIDENT. La distance est relative. Les collègues des secteurs ruraux connaissent des temps de trajet plus long pour les élèves qui ne réussissent pas plus mal.

Concernant l'extension du collège de La Grange-du-Bois, outre la question financière, le CDEN est régulièrement hostile aux extensions au-delà de 600 élèves. Ca ne règlerait pas la question de la faiblesse des effectifs au collège Buron. En-dessous d'un certain seuil, on sait bien que les temps partagés pour un certain nombre d'enseignants sont une lourde difficulté à assumer pour les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques.

M. TURBA. Au nom du groupe socialiste, j'exprime notre confiance à Monique Delessard pour son travail. C'est difficile. Elle a eu une écoute particulièrement importante. Elle a reçu tous les partenaires avec pour seul objectif de prendre la meilleure décision possible. C'est pour cela que le groupe socialiste votera unanimement la proposition choisie.

M. BALLOT. Est-ce que les conseils d'administration des collèges doivent prendre position?

Mme DELESSARD. Il y a trois séances de consultation ce qui permet de revenir vers les conseils d'administration. Le chef d'établissement est présent ainsi que les représentants syndicaux, les parents d'élèves, l'inspecteur d'académie.

M. BALLOT. Mais il n'y a pas de décision prise au sein des conseils d'administration des collèges.

Mme DELESSARD. Non, la responsabilité revient au département. Elle nous a été conférée par l'Etat.

M. BALLOT. Ils pourraient nous donner un avis.

Mme DELESSARD. Non. Le CDEN donne un avis.

M. LE PRESIDENT. C'est une de nos compétences nouvelles de l'acte II de la décentralisation. Pour cette sectorisation, l'Etat n'a transféré aucun personnel comme si la compétence pouvait s'exercer sans personnel alors que le sujet prend beaucoup de temps aux élus.

M. BALLOT. Ce n'est pas mal que les élus gèrent les dossiers, monsieur le président.

M. LE PRESIDENT. Mon cher Jacques ne nous méprenons pas. Cette décentralisation mal financée nous en avons des signes tous les jours. C'est là un très bel exemple. Je le dis car nous avons aujourd'hui quelques personnes qui nous écoutent. On assume cependant cette responsabilité légale.

M. MOUTON. On a présenté aux deux conseils d'administration l'ensemble du dispositif et les six propositions. Chacun a avancé ses arguments. Il n'y a pas eu d'accord lors du dernier conseil d'administration de lundi. Cela a été très compliqué. J'ai même été accusé de mentir.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Personne ne vote contre.

M. BARBAUX. Les membres présents du groupe USM s'abstiennent sauf Bernard Rodier.

Nous avons une grande confiance dans le travail de Monique Delessard.

M. LE PRESIDENT. Vous le dites souvent et je vous en remercie.

M. BARBAUX. Nous nous abstenons car il y a quand même une somme d'informations qui a été apportée à quelques minutes du vote qui mérite réflexion.

M. LE PRESIDENT. Abstention du groupe USM à l'exception de notre ami Bernard Rodier qui vote en faveur de cette nouvelle sectorisation.

Abstention des trois membres du groupe de la gauche républicaine et communiste avec le pouvoir de Jean-Pierre Bontoux.

Le total est de sept abstentions.

M. RODIER. Pourquoi je vote pour, alors que mes collègues s'abstiennent? J'ai vécu ce problème. Monique Delessard a toujours été à mes côtés ainsi que vous monsieur le président. Je me

voyais mal voter contre ou m'abstenir. Cela aurait été un manque d'élégance. Je remercie Monique pour son appui à l'époque car ça n'a pas été facile.

M. LE PRESIDENT. On est allé au bout. Merci Bernard.

Le projet de délibération est adopté.

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. C'est bien dommage que les fédérations de parents d'élèves partent avant même d'avoir entendu quelque chose de positif puisque nous leur accordons une subvention. L'année dernière nous avions doublé cette subvention. C'est déjà oublié mais c'est bien de le rappeler.

Cette année les subventions sont reconduites pour un total de 12 400 €. La FCPE aura 6 717 €, la PEEP 2 155 € et l'UDAAPE 1 960 €. Ces sommes déoulent du nombre de voix obtenues lors des élections.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Dans le cadre de son projet éducatif départemental, le collège du  $21^{\text{ème}}$  siècle, le département a souhaité installer le C.D.D.P. de Seine-et-Marne au sein du collège Frédéric Chopin à Melun au début de l'année 2010. Pour faire suite à la précédente convention-cadre signée en 2006 et arrivée à échéance le 31 décembre 2009, il est proposé d'établir une nouvelle convention de partenariat avec le C.R.D.P., précisant les objectifs poursuivis en commun par ce C.R.D.P. et le département, au travers des actions menées par le C.D.D.P. et les modalités du soutien financier apporté par le département au C.D.D.P.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. C'est un dossier intéressant qui nous a déjà été présenté l'année dernière donc je n'y reviendrai pas. Les métiers du bâtiment et des travaux publics sont très porteurs d'emplois.

Nous proposons de renouveler la subvention de l'année passée à hauteur de 9 700 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

M. PERRUSSOT suppléant M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Il est proposé de modifier les critères du soutien départemental en faveur des centres médico-sportifs qui organisent les visites de non contre-indication à la pratique sportive, obligatoires avant toute prise de licence.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le département soutient les accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif, accueils sans hébergement (ex : centres de loisirs sans hébergement) par l'attribution de subventions de fonctionnement. Il est proposé d'attribuer cette subvention en faveur de 147 structures pour un montant de 1 215 250,44 €.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations?...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. La deuxième édition du festival Dépayz'Arts se tiendra du 27 au 31 décembre 2010 sur plusieurs sites du territoire seine-et-marnais. A l'occasion de la manifestation finale « la Nuit du 1 er jour », qui se déroulera le 31 décembre sur l'aérodrome de Melun-Villaroche, le département organise une opération de relations publiques au musée Safran. Il est donc proposé d'adopter une convention formalisant le partenariat entre le département et le groupe SAFRAN dans le cadre de cet événement.

Ca porte essentiellement sur la mise à disposition du musée, du parking et de trois personnes. Avis tout à fait favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations?...

Je mets aux voix le projet de délibération.

M. WALKER, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. La troisième édition organisée en avril 2010 ayant, avec ses 8 000 participants, confirmé le succès du concept de la « Rando des 3 Châteaux» auprès du public seine-et-marnais et francilien, la quatrième édition de la manifestation se déroulera le dimanche 10 avril 2011. L'organisation par le département de cet événement sportif et familial, qui s'appuie depuis son origine sur le savoir-faire de Seine-et-Marne Tourisme et du comité départemental de la randonnée pédestre, associe également pour la deuxième année consécutive le groupe France mutuelle, partenaire à part entière de cet événement. Il est donc proposé d'adopter la convention formalisant ce partenariat pour l'organisation de l'édition 2011 de la Rando des 3 Châteaux.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

M. DEY, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme et de la commission de l'aménagement durable du territoire et de l'environnement. La convention de partenariat entre le département, la chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Tourisme, signée en 2006, doit être renouvelée. Cette nouvelle convention intègre les nouveaux axes de partenariat tout en tenant compte du projet de territoire départemental et du nouveau schéma départemental du tourisme.

Avis favorable des commissions. M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ... Je mets aux voix le projet de délibération. Il est adopté. Mme QUERCI, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Dans le cadre de sa politique d'aménagement culturel et artistique du territoire et plus particulièrement celle concernant les arts plastiques, le département a soutenu financièrement la réhabilitation et la transformation les églises Sainte Croix et Saint Georges de Chelles en centre d'art contemporain. Ce projet a pris la forme d'une commande publique aux artistes Martin Szekely et Marc Barani. Il est proposé une subvention de 10 000 € en faveur du centre d'art contemporain de la ville de Chelles pour l'exercice 2010, proratisée sur le dernier trimestre de l'exercice.

Avis favorable de la commission.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

M. LE PRESIDENT. Didier Turba va nous présenter les orientations budgétaires 2011. Le débat interviendra après comme à l'accoutumé.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Mes chers collègues le débat d'orientations budgétaires est un moment important dans la vie démocratique de notre assemblée. Il s'inscrit dans une perspective qui n'est guère favorable. Chacun s'accorde à reconnaître que la crise est profonde et qu'aucun signe ne permet d'envisager la sortie en 2011.

En France, après une chute du PIB de 2,6 % en 2009, la croissance ne dépassera pas 1,5 % en 2010 et ne sera pas supérieure à 1,6 % en 2011. Si on consolidait les trois années on verrait qu'en réalité la croissance n'est que de 0,5 %. Il est donc impossible que le chômage recule ainsi que le nombre de bénéficiaires du RSA qui pèsent très lourdement sur notre budget.

Les transferts poursuivent l'étranglement financier des départements notamment pour financer les dépenses sociales liées au paiement des allocations universelles de solidarité, le RSA, l'APA, la PCH, le tout assorti du gel des dotations de l'Etat pendant trois ans. Tout cela représente des contraintes fortes mais nous devons quand même assumer nos compétences.

Un mot sur les méfaits de la réforme fiscale de 2010 qu'on ne peut passer sous silence. Les dotations en provenance de l'Etat sont gelées pour trois ans. C'est une donnée importante pour nos recettes. On note la fin de l'autonomie fiscale avec la disparition de la taxe d'habitation et de la T.P. qui seront remplacées par des dotations d'Etat figées au niveau de 2009. En 2010 pour la T.P. nous avons perdu presque 9 M€. Il y a aussi le désengagement de l'Etat de tous les mécanismes de péréquation. La hausse est désormais sur la seule péréquation entre les collectivités locales. Nous ne pouvons prévoir nos recettes de manière précise ce qui est gênant pour travailler.

La base de la contribution à la valeur ajoutée des entreprises reste largement inconnue. Le rendement de l'IFER reste un mystère. Quant aux potentiels fiscaux et financiers ils doivent être redéfinis ce qui nous empêche de nous comparer avec les autres départements.

Des mécanismes qui pénalisent notre département d'autant plus durement qu'il est en croissance.

Il y a une ponction sur le dynamisme des recettes en pratiquant un écrêtement de la CVAE et des droits de mutation quand leur montant évolue plus vite que la moyenne nationale. Alors que dans le même temps puisque nous sommes un département en croissance, nos dépenses continueront de croître.

C'est dommage que les parents d'élèves et les enseignants qui étaient dans la tribune du public soient partis.

Il nous faudra : continuer de construire des collèges et des équipements ; poursuivre l'aménagement routier ; poursuivre les dépenses de solidarité nécessitées par les allocations de solidarité ; continuer d'assurer le transport scolaire et public. Tout cela alors que le dynamisme de notre département sera taxé par le gouvernement.

L'impact des transferts de l'Etat, j'en parle à chaque débat d'orientations budgétaires car j'y suis bien obligé. Ces transferts sont importants et représentent d'une certaine manière pour notre assemblée, un boulet que nous devons traîner puisque les transferts financiers n'ont pas suivi.

En 2002 à la création de l'APA, il était prévu que les départements contribueraient à hauteur de 50 % des dépenses correspondant aux aides de l'Etat. Cela n'a jamais été respecté.

En 2003 concernant le RMI devenu aujourd'hui RSA, je m'adresse à nos collègues de l'opposition, le différentiel entre la ressource transférée et la dépense constatée ne cesse de croître.

En 2005 il y a eu la mise en place de la PCH. Après une période de surcompensation liée à la mise en place du dispositif, la montée rapide de cette allocation se solde par une sous-compensation en 2011 très importante.

Au total depuis 2002, la sous-compensation de l'Etat pour ces trois allocations de solidarité se chiffre en cumul à 340 M€. Pour la seule année 2010 cette sous-compensation s'élève à 80 M€. C'est une somme considérable qui n'est pas le fruit d'hallucinations de votre serviteur. Cela est dûment constaté par la réalité comptable.

Concernant l'APA vous avez dans le rapport à la page 8, un histogramme qui vous montre bien l'augmentation du différentiel entre les dépenses et les compensations de l'Etat. Il ne cesse de croître. C'est la réalité.

Page 9 du rapport, un autre histogramme vous montre le différentiel entre les dépenses et les recettes de l'Etat concernant le RMI et le RSA. En brun vous avez toutes les compensations de l'Etat entre 2004 et 2010 et en bleu les dépenses constatées. La différence saute aux yeux.

Les sous-compensations annuelles cumulées des trois allocations universelles de solidarité apparaissent dans l'histogramme de la page 11 du rapport. Je n'insiste pas.

Mais cette charge pèse lourdement sur notre budget. En 2011 la sous-compensation de l'APA c'est plus de 43 M€, celle de la PCH c'est plus de 16 €, celle du RSA c'est plus de 31 M€. Au total c'est 90,2 M€ qu'il faudra bien équilibrer en puisant dans les recettes propres de notre département.

A la fin ces sommes vont nous manquer lourdement pour : se désendetter, augmenter nos investissements, améliorer l'équipement de nos collèges, renforcer les moyens de la PMI, de la prévention spécialisée ou d'autres actions pour la jeunesse, conséquence du dynamisme de notre département.

Avant de conclure, un mot sur la dette historiquement lourde. Je ne reproche pas à nos prédécesseurs d'avoir équipé le département. Il le fallait. Ce que je peux leur reprocher c'est d'avoir choisi un mode de financement de ces équipements qui pèse aujourd'hui, en ayant utilisé uniquement l'emprunt et pas le levier fiscal.

Qu'avons-nous mis en place?

Une gestion active de la dette pour en limiter la progression. L'encours de la dette est passé d'un peu moins de 200 M€ en 1991 à un peu plus de 800 M€dix ans plus tard. L'investissement nécessaire au développement de la Seine-et-Marne ayant été pendant toutes ces années financé majoritairement par l'emprunt. Aujourd'hui nous devons payer ces emprunts ce qui hypothèque durement nos budgets.

Depuis 2004 la majorité a réussi malgré les difficultés, à stabiliser le taux d'endettement du département tout en rééquilibrant la composition de la dette entre taux fixes et taux variables. Tout cela s'est réalisé dans un environnement particulièrement contraint qui risque de nous obliger dans l'avenir à diminuer l'investissement ou relancer l'endettement ce qui est particulièrement grave.

Pour 2011 nos priorités sont claires.

Ne pas augmenter les impôts ce qui n'est pas excessivement difficile puisqu'il ne nous en reste quasiment plus à faire varier.

Ne pas supprimer de politique publique ce qui devient une véritable gageure.

Nous le ferons en contenant la progression des dépenses de fonctionnement ce qui est aussi un beau challenge compte tenu du dynamisme de certaines de nos dépenses sur lesquelles nous avons très peu de leviers pour agir.

L'objectif est de conserver un investissement fort, en limitant la progression de l'endettement.

Comment arriverons-nous à tout cela ? En maîtrisant nos dépenses de fonctionnement qui sont en diminution de 5,2 %. Aucun recrutement n'est prévu. Quelques créations de postes se feront par redéploiement des moyens. Nous limiterons l'augmentation des frais de personnels à 1,7 %. La baisse des moyens généraux est de 4,9 %. Les frais financiers n'augmentent que de 1,1 % car nous continuons d'avoir des taux d'emprunt relativement faibles. Pourvu que ça dure...

Malgré toutes ces contraintes, nous devons investir pour l'avenir car c'est le levier indispensable à préserver. Pour autant les AP seront ramenées à 160 M€ car ce sont les CP de demain qu'il faut maîtriser. Les CP diminuent légèrement mais restent à un niveau élevé, 196 M€ avec plus de 58 M€ pour les collèges, premier budget d'investissement du département. Les routes départementales mobiliseront encore 47,5 M€ pour leur aménagement.

Au final, la Seine-et-Marne reste un département innovant tourné vers l'avenir, fier de ses politiques publiques, gestionnaire rigoureux des deniers publics qui lui sont confiés. (Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT. Nous avons procédé à un tirage au sort qui a donné l'ordre d'intervention suivant des groupes politiques : démocratie écologie, gauche républicaine et communiste, union pour Seine-et-Marne, socialiste et républicain de progrès.

Il n'y a pas d'objection sur ce tirage au sort ? ... Je vérifie maintenant... (Sourires.)

La parole est à Jean Calvet pour le groupe démocratie écologie.

M. CALVET. Monsieur le président, mes chers collègues, mesdames, messieurs, nous remercions les services pour leur travail. Merci aussi à Didier Turba.

Monsieur le président, voici le temps du débat d'orientations budgétaires revenu. Il s'inscrit dans un climat particulier. Nous pourrions le résumer en quelques mots : progression, répartition, augmentation, à connotation positive.

Mais la progression est celle des situations de précarité. Les files d'attente des Restos du cœur, des épiceries sociales et d'autres sont de plus en plus longues.

Répartition? On voit que les fruits du travail vont aux plus riches et au CAC 40.

Augmentation des inégalités et des injustices.

Face à ces différents et douloureux problèmes, le gouvernement répond parfois avec désinvolture, souvent avec imprécision et en grande partie dans l'incohérence.

Les collectivités locales sont frappées de plein fouet par des restrictions budgétaires injustes et inadmissibles. La liste des transferts de charges en direction des communes et des départements serait trop longue à énumérer ici. On note la non-prise en compte des dépenses réelles fixée au niveau national pour l'APA, la PCH, le RSA. Au-delà de l'arbitraire flagrant, c'est un véritable hold-up des Picsou de Bercy dans les poches des Seine-et-Marnais.

Les sentiments évoqués ne sont pas une vue de l'esprit de nos terres briardes. L'association des départements de France dans sa majorité a interpellé le gouvernement pour lui signaler des cas de faillite ici, d'étranglements financiers là. Elle a demandé que la réalité de la solidarité nationale soit respectée.

Face à l'ensemble de ces problèmes, le département est devenu depuis fort longtemps un bouclier social protecteur des Seine-et-Marnais. Il fait des choix permettant à nos populations et à nos communes de mieux supporter ces iniquités. L'asphyxie des collectivités locales et des populations aboutit « à travailler plus pour gagner...moins ». On veut contraindre les Seine-et-Marnais au « métro, boulot, dodo ». Nos politiques d'aide au monde sportif et culturel, aux actions de loisirs risquent d'être réduites à néant.

Il est grand temps que l'Etat rétablisse les valeurs inscrites au fronton de nos mairies : « Liberté, Egalité, Fraternité. »

C'est donc sans problème monsieur le président, que notre groupe soutiendra les orientations budgétaires.

Vous avez tous trouvé ce matin dans votre courrier, la réforme des collectivités locales. Je trouve intéressant de citer Tocqueville sous la plume du Président de la République : « Cette réforme stimule l'initiative » - il faudra m'expliquer comment – « les énergies locales » - à quel moment ? – « elle renforce les libertés locales ». Cela a été écrit par Tocqueville mais dans un autre temps.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Maud Tallet au nom du groupe de la gauche républicaine et communiste.

Mme TALLET. L'affirmation que les collectivités territoriales continuent à être dépensières et à gaspiller l'argent public, reste d'actualité. On l'a vu avec les annonces pendant la réforme territoriale. Aujourd'hui on constate ici une explosion de la quasi-totalité des dépenses d'intervention sociale comme les années précédentes. Pourtant nous nous éloignons de plus en plus de la compensation légitime de l'Etat.

La marge de manœuvre risque d'être partout, seulement l'impôt local sur les ménages. La réforme sur la taxe professionnelle et la contribution des entreprises ayant été mise à mal, nous réclamons une véritable réforme fiscale efficace et juste.

Nous nous félicitons d'avoir pu préparer le budget de 2011 sans peser plus sur les finances des familles alors qu'elles ont de plus en plus de difficultés pour leurs besoins primaires. L'appel contre la précarité énergétique et pour payer les loyers sont des illustrations.

Nous ne mettons pour l'instant de côté aucune politique volontaire. Nous veillons à l'exécution du budget pour être le plus réactif possible. Je remercie particulièrement les services qui ont fait cela toute l'année ce qui nous permet d'avoir un budget qui se tient, exprimant la solidarité que l'on doit à nos concitoyens. Mais l'exercice devient de plus en plus périlleux et on s'achemine de toute évidence vers un hara-kiri par nous-mêmes, sans attendre 2013 et la réforme territoriale nous interdisant de participer à autre chose que le sport, la culture et le tourisme.

C'est la logique du gouvernement que nous contestons très fermement. Nous prenons acte de la volonté du département dans notre diversité politique, de vouloir continuer à être un contre-pouvoir nécessaire à notre population.

Monsieur le président, nous serons à vos côtés pour réclamer ce qui nous est dû parce que nous sommes un département jeune avec beaucoup d'ambition, de besoins, la nécessité d'intervenir sur de nombreux fronts, du logement aux transports, de l'économie au social. Nous avons les perspectives politiques et la volonté mais nous nous heurtons de plus en plus à l'impossibilité de faire vivre ces ambitions. Nous sommes un département ambitieux, donc la bataille n'est pas finie pour obtenir notre dû.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Jacques Ballot au nom du groupe union pour Seine-et-Marne.

M. BALLOT. Monsieur le président, mes chers collègues, il va de soi que nous attendons le vote du budget primitif que vous nous soumettrez d'ici quelques semaines, pour nous exprimer pleinement sur nos finances et vos projets.

Comme l'a dit Didier Turba tout à l'heure, partout en Europe, les Etats, les régions, de droite comme de gauche, se mobilisent et prennent des décisions courageuses pour accompagner leurs populations vers la sortie de crise.

Ce que nous retenons des orientations budgétaires qui nous ont été soumises, tient essentiellement dans l'évolution du flux de la dette depuis 2004 et dans l'évolution de l'encours de dette et du taux d'endettement.

La montée brutale du recours à l'emprunt en 2008 se traduit d'ores et déjà par le poids du remboursement en capital qui est lourd, très lourd.

L'endettement important de notre collectivité qui a été souvent stigmatisé, que nous avions décidé, devait trouver son terme dès l'exercice 2010. Ces emprunts avaient été engagés à l'époque pour offrir des équipements tangibles aux Seine-et-Marnais notamment les collèges ou les infrastructures permettant l'installation de Disney que vous contestiez d'ailleurs à l'époque.

M. LE PRESIDENT ET M. MOUTON. Disney on ne l'a pas contesté.

M. BALLOT. Certains d'entre vous l'ont contesté.

M. EUDE. C'est mieux déjà!

M. BALLOT. Ce n'est plus franchement la nature de notre endettement depuis 2005 qui ne correspond plus à grand-chose de productif ou d'enrichissant pour notre territoire.

La politique conduite depuis 2005 qui a consisté à rééchelonner la dette, a permis de bénéficier un temps de faibles remboursements en capital, pour nous donner l'illusion d'une bouffée d'oxygène qui fut très volatile.

Aujourd'hui, ce que vous dénonciez alors produit ces premiers effets. Les contribuables des années à venir dont nous parlions à l'époque, sont sollicités maintenant.

Cette bouffée d'oxygène a-t-elle permis de diminuer la pression fiscale ? Que nenni ! Vous l'avez alourdie sensiblement à trois reprises y compris dans des périodes ou le dynamisme des recettes du département le justifiait le moins, où notre autofinancement était satisfaisant, où des recettes exceptionnelles succédaient à des recettes exceptionnelles.

Ce faisant, vous qui rêviez en 2004 de conduire la Seine-et-Marne à l'égal de l'Essonne ou de la Seine-Saint-Denis, vous l'avez portée à une cime, celle des départements les plus lourdement fiscalisés au cours des dernières années. Grâce à votre majorité, nous avons atteint le dixième rang national des hausses d'impôts d'après les chiffres de la DGCL.

Ces orientations budgétaires nous parlent certes, de freiner les créations d'emplois, de maîtriser certaines charges, d'encadrer le budget de la communication; mais ne vous étiez-vous pas déjà engagés à le faire en 2009 et même cette année? En toute franchise, nous avons l'impression à ce sujet d'un copier-coller de ce que nous vous enjoignons de faire depuis quelques années. Franchement, en mère la rigueur, cette majorité est tout, sauf crédible.

M. LE PRESIDENT. Malgré les désaccords, je vous remercie pour votre déclaration qui a au moins le mérite de la répétition à défaut de la pertinence.

La parole est à Léo Aïello au nom du groupe socialiste.

M. AÏELLO. Monsieur le président, chers collègues, Didier Turba l'a dit tout à l'heure, le débat d'orientations budgétaires 2010 s'inscrit dans une situation globale des finances publiques fortement dégradée. Le gouvernement, à travers la loi de programmation des finances publiques 2011-2014, n'autorise aucun relâchement et confirme sa volonté de renforcer les contraintes budgétaires qui pèsent sur les budgets des collectivités territoriales, particulièrement les conseils généraux.

Les règles sont précises et les objectifs clairement définis. Les collectivités sont sommées de réduire le rythme d'évolution de leurs dépenses et de réaliser en moyenne 8 milliards d'économies par an. A terme, la part des dépenses publiques locales dans le produit intérieur brut doit diminuer de 0,6 point alors que, rappelons-le, plus de 80 % du déficit public aujourd'hui est dû à l'Etat contre moins de 4 % pour les collectivités territoriales.

Ainsi après la suppression de l'indexation de la dotation globale de fonctionnement sur la croissance, l'élargissement de la norme zéro volume à l'ensemble des concours de l'Etat aux collectivités locales dans la loi de programmation des finances publiques 2009-2012 et l'évolution de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat de seulement 0,6 % dans la loi de finances 2010, les collectivités territoriales sortent affaiblies de l'adoption du budget 2011 avec la perte de leurs principales ressources fiscales et l'augmentation de leurs dépenses.

Le gouvernement a donc gelé en valeur, les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales et les mesures de périmètre notamment à la sortie du FCTVA de l'enveloppe fermée des dotations, présentées par le gouvernement comme une avancée, condamnent en réalité les collectivités locales à de nouvelles pertes de recettes.

Soumises depuis trois ans à une restriction budgétaire, les collectivités ont ainsi souffert de la crise financière, économique et sociale. Cela vaut surtout pour les départements.

Nombre d'entre eux ont été confrontés à la raréfaction du crédit ainsi qu'à l'inflation des attentes de leur population notamment dans le domaine social. En France près de 8 millions de personnes soit 12,8 % de la population, vivent sous le seuil de pauvreté, moins de 914 € par mois. En Seine-et-Marne 18 500 foyers sont indemnisés au titre du RSA chaque mois. Pourtant selon le gouvernement, aucun indicateur ne montre que la pauvreté progresse.

A titre personnel j'ai rendu le diagnostic social de la maison départementale des solidarités avant-hier matin. Je ne peux que constater que, d'une année sur l'autre, la précarité augmente. Mais le gouvernement estime que le RSA compense les effets de la crise.

En Seine-et-Marne comme dans tous les départements, les majorités de droite comme de gauche sont confrontées à un effet de ciseau grandissant entre une baisse des recettes et des dépenses sociales en forte croissance sur lesquelles nous n'avons qu'une très faible marge de manœuvre voire aucune.

S'il est logique que les départements soient responsables y compris financièrement pour les compétences qui leur sont véritablement transférées, ce n'est pas le cas de l'APA, la PCH, le RSA dont les montants et les règles d'attribution restent fixés au niveau national.

L'année 2010 n'aura permis aucune amélioration pour les collectivités avec la suppression de la principale ressource fiscale, la taxe professionnelle. L'année 2010 a été de transition en attendant la mise en œuvre de nouveaux impôts locaux en 2011. Mais l'inquiétude demeure tant aux points de vue financier qu'institutionnel avec l'adoption de la loi de réforme des collectivités territoriales.

En supprimant purement et simplement les financements croisés pour les projets locaux, le gouvernement entend confirmer le sort morose qu'il réserve aux collectivités territoriales. Les choix retenus par le gouvernement sont donc à la fois injustes et inefficaces. Injustes parce qu'ils font toujours reposer sur les mêmes les efforts nécessaires. Inefficaces parce que le projet de budget n'apporte pas de réponse à la hauteur des enjeux. Les dépenses publiques étant rognées par pure idéologie.

Face à cela, il appartient aux élus locaux de porter un grand projet autre, et de traduire notre vision des choses dans des propositions de budget alternatives. Il nous faut être pragmatique en engageant une vraie réflexion sur le sens de l'action publique afin de satisfaire les nouveaux besoins qui se font jour dans nos territoires, en termes, entre autres de construction de collèges, de transports publics, d'aménagements routiers et évidemment en termes de dépenses de solidarité.

C'est le sens des propositions qui nous sont faites aujourd'hui par Didier Turba pour la Seine-et-Marne : aucune augmentation d'impôts pour ne pas pénaliser les ménages les plus faibles du département ; aucune suppression de politiques publiques ; contention de l'approbation des dépenses de fonctionnement ; conserver l'investissement à un fort niveau.

Pour être à l'écoute des Seine-et-Marnais, nous savons que ces mesures présentées sont les bonnes.

Monsieur le président, notre groupe soutient activement les orientations que vous avez prises pour le budget 2011.

M. LE PRESIDENT. Merci mon cher Léo, à toi et aux membres de ton groupe.

Je ne veux pas prolonger nos débats qui ont déjà été assez longs. Permettez-moi néanmoins d'insister sur quelques points.

Il est urgent de mettre sur pied un financement juste et pérenne des allocations individuelles de solidarité. J'y insiste. C'est la seule façon de garantir l'équilibre budgétaire durable des départements. C'est une revendication que nous avons portée de façon unanime, pas plus tard que lors de notre dernière séance, comme l'avait fait l'ADF avec sa résolution finale du congrès d'Avignon.

Face à une telle unanimité mais aussi une telle urgence, puisqu'un quart des départements français sont aujourd'hui quasiment dans l'impossibilité de faire face à leurs dépenses obligatoires, - nous ne sommes pas dans ce quart, loin s'en faut - comment interpréter l'inertie du gouvernement ?

Il avait en effet une occasion unique de démontrer sa bonne foi et même sa bonne volonté puisque deux propositions de lois sur le financement des allocations nationales de solidarité ont été examinées au Sénat dans une niche parlementaire, le 9 décembre dernier. Hélas, le gouvernement et la majorité parlementaire ont rejeté ces propositions de lois qui étaient pourtant le fruit de longs mois d'un travail commun à tous les départements au sein de l'ADF. Comme membre du bureau de notre association nationale, je me porte garant de cette élaboration collective.

Les raisons invoquées pour rejeter ces textes, ont de quoi laisser bouche bée. Le gouvernement nous renvoie à l'hypothétique réforme de la dépendance qui interviendra au mieux en 2011 et qui en toutes hypothèses sera loin de répondre à toutes les questions que nous soulevons puisqu'elle ne traitera par définition, que du champ de la dépendance liée à l'âge mais pas du handicap ni de l'insertion.

Comment peut-on reconnaître, à travers le rapport Jamet ou celui de la Cour des comptes, la situation très difficile dans laquelle sont plongés de nombreux départements et décider dans le même temps de reporter toute décision de plusieurs mois ? Ce ne sont pas les 150 M€ généreusement débloqués, pour moitié sous forme de simple avance remboursable, qui changeront quoi que ce soit à la situation, quand les besoins de financement s'élèvent nationalement à 3,5 milliards d'euros.

Autre argument avancé par le gouvernement, ce serait une charge insupportable pour l'Etat. Quand j'ai lu ça, j'ai failli tomber à la renverse. En ces temps de restrictions budgétaires, c'est insupportable pour l'Etat mais supportable pour les collectivités... Nécessité faisant loi. Comme si ces dernières pouvaient rembourser une dette que l'Etat n'est pas en mesure d'honorer. Alors que ces collectivités sont privées du pouvoir de lever l'impôt.

J'attire l'attention de notre collègue Ballot sur ce point. Observer la croissance de l'impôt sans dire d'où l'on part c'est perdre une grande part de la pertinence du propos. Nous étions à un niveau tout à fait bas, en comparaison de nos homologues. Nous ne sommes pas arrivés haut. Nous sommes toujours en-dessous de la moyenne pour la fiscalité départementale.

Notre collègue président du Lot-et-Garonne a raison de dénoncer l'aberration que constitue cette véritable décentralisation des déficits. Pourtant des solutions relativement simples à mettre en œuvre existent. Question de choix politiques.

Revenir sur la TVA à 5,5 % dans la restauration permettrait ainsi de couvrir les 3,5 milliards qui manquent dans le financement des allocations de solidarité. L'utilité sociale avérée d'assurer la solidarité nationale à bon niveau étant me semble-t-il, infiniment supérieure aux prétendues dynamiques d'emplois que nous attendons toujours du côté des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration.

Il pourrait y avoir aussi une augmentation de 0,3 % de la CSG.

Puisque le gouvernement reste sourd à nos demandes, nous n'aurons donc d'autre choix que de saisir dans les prochains jours les tribunaux au moyen de la nouvelle procédure de question préalable de constitutionnalité.

Je le redis ici aux Seine-et-Marnais, il y va de la défense de leurs intérêts alors que cette année sur 100 M€ de dépenses de RSA, ils en seront de leur poche pour près de 30 M€.

Il en va également du maintien de notre pacte social. Car je refuse la perspective dans laquelle nous entraîne inévitablement cette situation si elle venait à perdurer. Celle d'un RSA, d'une APA ou d'une PCH de montants différents selon que l'on habite dans un territoire solvable comme les Hauts-de-Seine, en Creuse ou en Seine-et-Marne.

Merci mes chers collègues de votre écoute.

Je vous propose de donner acte de la tenue de notre débat d'orientations budgétaires.

Il est donné acte à l'unanimité bien que nos interventions aient été divergentes.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Il s'agit d'assurer la continuité de l'exercice de notre assemblée dans l'attente du vote du budget fin janvier prochain. Nous votons cette délibération chaque année.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Il s'agit d'avances à plusieurs organismes bénéficiant du soutien financier du département. Ca concerne : ACT'ART pour450 000 €, le C.O.S. pour 386 200 €, Seine-et-Marne Développement pour 571 300 €, la maison de l'environnement pour 94 600 €, Seine-et-Marne Tourisme pour 670 000 €, Initiatives 77 pour 399 600 €, la société seine-et-marnaise d'entraideet d'action sociale pour 34 500 €.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Cela concerne la péréquation pour deux entreprises, la SAPSER et les SABLIERES CAPOULADE;

La SAPSER n'est plus écrêtée mais l'Etat continue de verser au fonds les allocations compensant la suppression progressive de la part salariale des établissements. La somme s'élève à 118 578 €. La répartition se fait selon les critères habituels. Il n'y a pas de prélèvement pour les communes hors du département. Il nous faut prélever au profit de l'EPCI d'implantation 30 % soit la somme de 35 573,40 €. Il reste donc à partager 83 004,60 € entre les communes concernées et les communes et groupements défavorisés.

Pour les communes concernées notre assemblée a adopté le principe de la répartition à parts égales entre les deux groupes de collectivités. Pour les nuisances aériennes, il est proposé 60 % pour les communes défavorisées et 40 % pour les communes concernées. La somme est de 13 280,74 € pour le fonds des nuisances aériennes. Le reste sera partagé entre les communes concernées. Les détails sont en annexe de la délibération.

Pour les communes défavorisées il reste 49 802,7 €. Cette somme sera répartie ultérieurement avec le produit réservé par la commission interdépartementale appelée à se prononcer sur les autres établissements exceptionnels.

Pour les SABLIERES CAPOULADE, les rôles supplémentaires nous ont été transmis pour les années 2004 à 2009. Pour les salariés aucune commune de Seine-et-Marne n'est concernée. La totalité va aux communes défavorisées. Ce produit sera repris dans la distribution ultérieure qui interviendra.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

- M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Voilà un dossier très, très compliqué monsieur le président...
  - M. LE PRESIDENT. Peut-être plus que tu ne penses...
- M. EUDE. Il est tellement compliqué que je vais rester simple, mais j'ai bien conscience de sa complexité.

Il est prévu une subvention de 19 500 € au titre de 2010 pour l'union des maires avec un avenant à la convention signée en octobre 2008.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Personne n'est contre.

Il n'y a pas d'observation?...

Je mets aux voix le projet de délibération.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. La SA d'HLM Trois Moulins Habitat envisage de créer 4 logements à Combs-la-Ville. Elle sollicite des emprunts : 195 853 € de prêt PLUS, 59 802 € de prêt PLAI. Le solde du prix de revient est financé par une subvention de l'Etat de 21 905 €. Dans le mémoire vous avez les caractérisiques de l'emprunt, les analyses des critères d'attribution de la garantie ne révèlent rien de très particulier. Notre garantie porte sur 40 % des emprunts sollicités.

Avis favorable de la commission. M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ... Je mets aux voix le projet de délibération. Il est adopté. M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Nous avons accordé une garantie d'emprunt à Trois Moulins Habitat le 27 juin 2008 pour la construction de logements à Bussy-Saint-Georges. Suite à cette garantie nous avions une réservation de 5 logements. Afin d'être en conformité avec les nouvelles règles Trois Moulins Habitat propose de réserver 8 logements pour le contingent départemental soit 18 % du total construit.

Avis favorable de la commission. M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ... Je mets aux voix le projet de délibération. Il est adopté. M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Il s'agit d'une demande de garantie déposée par une société d'économie mixte bien connue sur un territoire de la ville nouvelle concernant l'extension d'une EHPAD pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés à celle-ci. Cette maison est située sur la belle commune qui nous a beaucoup occupés aujourd'hui de Savigny-le-Temple. (*Sourires*.) A cet effet, elle envisage de souscrire un emprunt PLS de 3 192 777 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La SEMSA sollicite une garantie départementale à hauteur de  $40\,\%$  soit  $1\,277\,111\,$  en complément de cette du SAN de Sénart.

Avis favorable de la commission malgré l'arrivée tardive du dossier.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

- M. LE PRESIDENT. Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je trouve assez désagréable que notre séance se termine dans de telles conditions de présence. Je vais adresser un courrier à chaque membre de l'assemblée pour responsabiliser les uns et les autres. Quand on est élu c'est pour siéger, pas pour faire semblant.
- M. EUDE. Il ne serait pas normal que nous recevions un courrier du président du conseil général alors que nous sommes présents.
- M. LE PRESIDENT. Ce courrier vaudra pour tout le monde. Il saura distinguer le bon grain de l'ivraie pour rester dans une métaphore biblique.
  - M. EUDE. Qu'on prenne une photo de l'assemblée, qu'on l'envoie à la presse avec le courrier.
- M. LE PRESIDENT. Vous êtes conviés à rentrer rapidement chez vous. Le préfet nous informe qu'il neige. Il faut donc éviter « la pagaille »... (Sourires.)

Grâce au SMS du préfet, nous éviterons « la pagaille »... (Rires.)

La séance est levée.

(La séance est levée à 16 heures 45.)

## **SOMMAIRE**

-:-

Les numéros des commissions figurant dans le présent sommaire correspondent aux dénominations suivantes :

- n° 1, commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement ;
- n° 2, commission de l'administration générale et du personnel ;
- n° 3, commission des transports, des déplacements et de la voirie ;
- n° 4, commission des solidarités, de la santé publique et du logement ;
- n° 5, commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales ;
- n° 6, commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme ;
- n° 7, commission des finances.

-:-

- 1 PRESENCES
- 2 DOCUMENTS
- 3 CALENDRIER
- 4 AGENDA
- **5 DESIGNATION**

 $N^{\circ}$  0/01 : Désignation des représentants du Conseil Général au sein du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente et de la Permanence des Soins et des transports sanitaires.

- 6 MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 7 EXAMEN DES RAPPORTS

N°	Intitulé	Rapporteurs
d'ordre		
1/01	Projet de Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Seine-et-Marne.	1 - CAPARROY Bertrand 7 - EUDE Gérard
	Interviennent : MM. Caparroy, Hyest, le président. Adoption de l'amendement. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	
1/02	Rapport annuel 2009 de la société Sem@for77, titulaire de la délégation de service public pour la mise à disposition et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	
1/03	Contribution du Département à la stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI).  Interviennent: MM. le président, Eude, Barbaux, Eude.	
1/04	Adoption du projet de délibération à l'unanimité. Pacte pour le développement économique, l'emploi et la formation du territoire de Sénart et Melun Val de Seine.	1 - BERQUIER André 7 - EUDE Gérard
1/06	Interviennent : MM. le président, Mouton, Eude. Adoption du projet de délibération à l'unanimité. Projets de contrats ruraux.  Adoption du projet de délibération.	1 - CAPARROY Bertrand 7 - BERNHEIM Gérard

1/07	Contrat régional de Champagne-sur-Seine.	1 - AIELLO Léo suppléé par AUBERT André 7 - BALLOT Jacques
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 - Brillor Jacques
1/08	Contrat régional d'Esbly.	1 - CORNEILLE Bernard 7 - BERNHEIM Gérard
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	
1/09	Contrat régional de Quincy-Voisins.	<ul><li>1 - AIELLO Léo suppléé par</li><li>AUBERT André</li><li>7 - EUDE Gérard suppléé par</li><li>TURBA Didier</li></ul>
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	
1/10	Partenariat entre l'Office de Tourisme de La Ferté-Gaucher et le Département de Seine-et-Marne relatif à l'activité vélorail sur l'Espace Naturel Sensible "Le Val du Haut Morin" (avenant n° 5) et avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de la gare de Trottignon.	
1/11	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.  Demande d'un cofinancement au Fonds National pour la Société Numérique (FSN) en faveur d'un projet pilote de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) en secteur rural.  Adoption de l'amendement.  Adoption du projet de délibération.	1 – CAPARROY Bertrand 7 - EUDE Gérard suppléé par TURBA Didier

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
2 /0.4		
2/01	Convention pluriannuelle entre le Département et le	2 - LAPLACE Jacky
	Service Départemental d'Incendie et de Secours	7 - TURBA Didier
	(SDIS) de Seine-et-Marne pour la période 2011 -	
	2014.	
	Interviennent : MM. le président, Mouton, Hyest, le	
	président, Mme Tallet, MM. Turba, Mouton, le	
	président.	
	Adoption du projet de délibération.	
2/02	Modification de la délibération n°2/01 en date du 18	2 - BENARD Michel
	décembre 2009 relative à la cession à la Communauté	7 - RIGAULT Pierre
	d'agglomération du Pays de Meaux de parcelles	
	situées à Chauconin-Neufmontiers.	
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	
2/03	Action sociale en faveur du personnel : répartition	2 - ELU Francis
2/03	des crédits de subvention.	7 - TALLET Maud
	Adoption du projet de délibération.	/ - ITELLI Wadd

Intitulé	Rapporteurs
Débats publics des réseaux du Grand Paris et d'Arc Express : Avis officiel du Département	3- BERQUIER André suppléé par AUBERT André 1 - DEY Jean
Interviennent: MM. le président, Hyest, Turba, Eude, Mme Tallet, MM. le président, Hyest, Caparroy, le président, Caparroy.	
Adoption du projet de délibération à l'unanimité. Motion, interviennent : MM. le président, Aubert, le président, Hyest, le président.	
Adoption de la motion.  Lignes conventionnées : réseau de transport Sénart bus - projet de convention.	3 - WALKER Lionel 7 - MOUTON Jean-Louis suppléé par TURBA Didier
Adoption du projet de délibération.  Transfert du Parc de l'Equipement au Département de Seine-et-Marne. Prestations d'entretien des véhicules et engins affectés à la voirie nationale pendant la période transitoire post-transfert. Convention avec l'Etat.  Adoption du projet de délibération.	3 - AUBERT André 7 - MOUTON Jean-Louis
	Débats publics des réseaux du Grand Paris et d'Arc Express : Avis officiel du Département  Interviennent : MM. le président, Hyest, Turba, Eude, Mme Tallet, MM. le président, Hyest, Caparroy, le président, Caparroy.  Adoption du projet de délibération à l'unanimité.  Motion, interviennent : MM. le président, Aubert, le président, Hyest, le président.  Adoption de la motion.  Lignes conventionnées : réseau de transport Sénart bus - projet de convention.  Adoption du projet de délibération.  Transfert du Parc de l'Equipement au Département de Seine-et-Marne. Prestations d'entretien des véhicules et engins affectés à la voirie nationale pendant la période transitoire post-transfert. Convention avec l'Etat.

N°	Intitulé	Rapporteurs
d'ordre		
4/01	Schéma Départemental de l'Enfance, de l'Adolescence et de la Famille 2011 - 2015.	4 - QUERCI Danièle
	Interviennent : MM. le président, Turba. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	
4/02	Gestion des legs affectés à la protection de l'enfance.	4 - QUERCI Danièle
	Interviennent: MM. le président, Ballot, Jean-Luc	7 - BALLOT Jacques
	Combes, directeur général des services, le président,	
	Ballot, le président.	
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	
4/03	Nouvelles modalités de financement pour les	4 - BENARD Michel
	établissements pour personnes adultes handicapées.	7 -TALLET Maud supplée
	Avenants à la convention-type de financement et aux conventions en cours de validité.	par TURBA Didier
	Adoption du projet de délibération.	
4/04	Modification du Règlement Départemental d'Aide	4 - AUTREUX Lydie
	Sociale (RDAS), chapitres relatifs à l'aide sociale aux	7 - BALLOT Jacques
	personnes âgées, aux personnes handicapées et aux	
	personnes vulnérables bénéficiant de Mesures	
	d'Accompagnement Social Personnalisé.	
4/05	Adoption du projet de délibération.	4 DELECCADO Mariana
4/05	Convention liant le Département et l'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes	4 - DELESSARD Monique 7 - TURBA Didier
	Handicapées Mentales de Seine-et-Marne pour une	/ - I OKDA Didlei
I	Transfeapees mentales de seme et marite pour une	

i		
	durée de trois ans.	
1/06	Adoption du projet de délibération.	4 ATTORDUTE 1'
4/06	Attribution de subventions de fonctionnement dans le	4 - AUTREUX Lydie
	cadre des actions en faveur des personnes âgées et des	7 - MOUTON Jean-Louis
	personnes handicapées - Quatrième répartition de	
	crédits 2010.	
4.07	Adoption du projet de délibération.	4 4 4 4 7 7 7 7 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4
4/07	Résiliation de la convention de subvention	4 - AUTREUX Lydie
	d'investissement à la maison de retraite publique du	7 - TURBA Didier
	Châtelet-en-Brie géré par le Centre Hospitalier de	
	Montereau-Fault-Yonne.	
4/00	Adoption du projet de délibération.	4 DEDDIICCOT Francis
4/08	Convention relative au dispositif départemental	4 - PERRUSSOT François
	d'instruction, d'orientation et au droit à	7 - MOUTON Jean-Louis
	l'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A. et	
	règlement intérieur des équipes pluridisciplinaires du	
	département de Seine-et-Marne.	
4/09	Adoption du projet de délibération.	4 OHERCI Domièle
4/09	Convention expérimentale pour l'accompagnement	4 - QUERCI Danièle 7 - TALLET Maud
	social des bénéficiaires du R.S.A. "socle majoré" avec	/ - TALLET Maud
	enfant(s) de moins de 3 ans, à conclure avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne (C.A.F.).	
	Adoption du projet de délibération.	
4/10	Conventions à conclure avec la Caisse d'allocations	4 - AUTREUX Lydie
4/10	familiales (C.A.F.) de Seine-et-Marne et la Mutualité	7 - CALVET Jean
	sociale agricole d'Île-de-France (M.S.A.I.F.) pour la	/ - CALVET Jean
	gestion du revenu de solidarité active (R.S.A.).	
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	
4/11	Convention d'objectifs relative au dispositif seine-et-	4 - BONTOUX Jean-Pierre
7/11	marnais des contrats uniques d'insertion (C.U.I.) pour	supplée par PERRUSSOT
	l'année 2011.	François.
	1 mmee 2011.	7 - BERNHEIM Gérard
	Adoption du projet de délibération.	, 22111 (12211) 1 331111
4/12	Convention et règlement intérieur relatifs à la gestion	4 - AUTREUX Lydie
	financière et aux modalités de fonctionnement de	7 - MOUTON Jean-Louis
	l'aide personnalisée de retour à l'emploi (A.P.R.E.) en	
	Seine-et-Marne pour l'année 2011.	
	Interviennent : MM. le président, Perrussot, le	
	président.	
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	
4/13	Règlement intérieur relatif aux modalités de	4 - BONTOUX Jean-Pierre
	fonctionnement du fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) en	suppléé par AUTREUX Lydie
	Seine-et-Marne pour 2011.	7 - TALLET Maud
	Adoption du projet de délibération.	
4/14	Attribution d'une subvention au Centre hospitalier de	4 - AUTREUX Lydie
	Lagny-Marne-la-Vallée au titre des étudiants en	7 - EUDE Gérard suppléé
	médecine effectuant des stages au sein de l'hôpital	par TURBA Didier
	dans le cadre de la convention signée avec l'Université	
	de Paris VI.	
	Adoption du projet de délibération.	
4/15	Subventions de fonctionnement à des associations	4 - QUERCI Danièle
	œuvrant dans le domaine de la petite enfance et de la	7 - TALLET Maud
	santé.	
	Adoption du projet de délibération.	

4/16	Subvention à l'association ESPOIR pour le	4 - BONTOUX Jean-Pierre
	financement d'un poste d'intervenant social au	suppléé par QUERCI Danièle
	commissariat de la circonscription de sécurité	7 - TURBA Didier
	publique de Moissy-Cramayel-Sénart.	
	Interviennent: MM. Calvet, le président, Turba,	
	Bernheim, le président, Bernheim.	
	Adoption du projet de délibération.	
4/17	Projet régional de santé : adresse du Conseil général	4 - AUTREUX Lydie
	de Seine-et-Marne à l'Agence Régionale de Santé	·
	d'Ile-de-France.	
	Interviennent: MM. Garcia, Bernheim, Garcia, le	
	président, Bernheim, Aïello, le président, Aïello,	
	Rigault, Bernheim, Eude.	
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	
4/18	Convention entre le Département et l'Association Élan	4 – AUTREUX Lydie
	2.	7 – EUDE Gérard
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
5/01	Attribution des subventions pour les travaux locatifs dans les collèges publics au titre de l'exercice 2010 - 2ème répartition.	5 - CORNEILLE Bernard 7 - CALVET Jean
5/02	Adoption du projet de délibération à l'unanimité. Programme relatif à la reconstruction partielle du collège "La Mare aux Champs" à Vaux-le-Pénil. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	5 - LAPLACE Jacky 7 - BERNHEIM Gérard
5/03	Projet de convention visant à la mise en place, dans des établissements scolaires de Seine-et-Marne, d'un accès expérimental Très Haut Débit à une plateforme de création de supports pédagogiques développée par la société ERDENET.  Interviennent: MM. Caparroy, le président.  Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	5 - PERRUSSOT François 7 - EUDE Gérard
5/04	Projet de convention avec le Ministère de l'Education Nationale portant sur l'expérimentation dans quatre collèges de Seine-et-Marne de Manuels Numériques en 6e et en 5e.	5 - PERRUSSOT François 7 - BERNHEIM Gérard
5/05	Adoption du projet de délibération.  Avenants de prolongation de durée des conventions signées avec les dix collèges expérimentaux pour l'élaboration d'un Schéma Directeur Numérique des Collèges.  Intervient: M. Caparroy.  Adoption du projet de délibération.	5 - PERRUSSOT François 7 - BERNHEIM Gérard
5/06	Participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges situés hors du département et accueillant des élèves seine-et-marnais.  Interviennent : MM. Corneille, le président, Calvet, le président, Turba, le président, Barbaux, le président, Barbaux, le président,	5 – PERRUSSOT François 7 - RIGAULT Pierre

5/07	Eude, Turba, Eude, le président, Bernheim, le président, Mme Tallet, MM. Eude, le président. Adoption du projet de délibération n° 5-06 B. Retrait du projet de délibération n° 5-06 A. Participation aux frais de fonctionnement des classes	5 - AUTREUX Lydie
3707	des collèges situées dans des annexes pédagogiques. Adoption du projet de délibération.	7 - RIGAULT Pierre
5/08	Sectorisation au collège de Château-Landon des communes seine-et-marnaises sectorisées au collège de Puiseaux dans le Loiret.  Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	5 - DELESSARD Monique
5/09	Modification de la sectorisation des collèges La Pyramide et Saint-Louis de Lieusaint.  Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	5 - PERRUSSOT François
5/10	Modification de la sectorisation des collèges Robert Buron de Nandy et La Grange du Bois de Savigny-le- Temple.	5 - DELESSARD Monique
	Interviennent: MM. le président, Ballot, le président, Mmes Delessard, Tallet, Delessard, MM. le président, Barbaux, Mme Delessard, MM. le président, Mouton,	
	le président, Turba, Ballot, Mme Delessard, M. Ballot, Mme Delessard, M. Ballot, Mme Delessard, M. Ballot, Mme Delessard, M. Ballot, Mme Delessard, MM. le président, Ballot, le président, Mouton, le président, Barbaux, le président, Barbaux, le président, Rodier.	
5/11	Adoption du projet de délibération.  Attribution de subventions de fonctionnement aux fédérations départementales de parents d'élèves.  Adoption du projet de délibération.	5 - DELESSARD Monique 7 - TURBA Didier
5/12	Projet de convention-cadre de partenariat avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique (C.R.D.P) sur les missions et le fonctionnement de son antenne départementale, le Centre Départemental de Documentation Pédagogique (C.D.D.P) de Seine-et-Marne.  Adoption du projet de délibération.	5 - DELESSARD Monique 7 - TALLET Maud
5/13	Découverte des voies professionnelles dans le secteur du B.T.P.: initiative Bât' Avenir. Adoption du projet de délibération.	5 - PERRUSSOT François 7 - TURBA Didier
5/14	Centres Médico-Sportifs - Modification des critères d'attribution.	5 - BONTOUX Jean-Pierre suppléé par PERRUSSOT François 7 - BERNHEIM Gérard
5/15	Adoption du projet de délibération Subventions 2010 : Accueils collectifs de Mineurs à caractère éducatif, Accueil sans hébergement. Adoption du projet de délibération.	5 - AUTREUX Lydie 7 - TALLET Maud

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
6/01	Festival Dépayz'Arts : convention de partenariat avec GROUPE SAFRAN.	6 - PELABERE Michèle 7 - EUDE Gérard

6/02	Adoption du projet de délibération.  Convention de partenariat entre le Département, Seine-et-Marne Tourisme, le Comité départemental de la randonnée pédestre de Seine-et-Marne et le Groupe France Mutuelle pour l'organisation de l'édition 2011 de la « RANDO DES 3 CHATEAUX ».  Adoption du projet de délibération	6 - WALKER Lionel 7 - TURBA Didier
6/03	Adoption du projet de délibération.  Convention de partenariat entre le Département, la Chambre de Commerce et d'Industrie et Seine-et- Marne Tourisme.  Adoption du projet de délibération.	6 - DEY Jean
6/04	Subvention du Département en faveur du centre d'art contemporain de Chelles pour l'exercice 2010.  Adoption du projet de délibération.	6 - QUERCI Danièle 7 - CALVET Jean

N°	Intitulé	Rapporteurs
d'ordre		
7/01	Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2011.	7 - TURBA Didier
	Interviennent : MM. le président, Calvet, le président,	
	Mme Tallet, MM. le président, Ballot, le président, Mouton, Ballot, Eude, Ballot, le président, Aïello, le	
	président.	
	Adoption du dont acte.	
7/02	Ouverture de crédits par anticipation à l'adoption du	7 - TURBA Didier
	Budget Primitif 2011 du budget général.	
	Adoption du projet de délibération.	
7/03	Organismes associés à l'action du Département -	7 - CALVET Jean
	Acomptes à valoir sur les subventions au titre de l'exercice 2011.	
	Adoption du projet de délibération.	
7/04	Fonds départemental de péréquation de la taxe	7 - RIGAULT Pierre
	professionnelle - Répartition du produit de la	
	SAPSER au titre de 2009 et des rôles supplémentaires	
	de l'établissement SABLIERES CAPOULADE (2004	
	à 2009).	
7/05	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.  Attribution d'une subvention de fonctionnement à	7 - EUDE Gérard
7/03	l'Union des Maires de Seine-et-Marne au titre de	/ - EUDE Gerard
	2010 et avenant à la convention de 2008.	
	Interviennent : MM. le président, Eude.	
	Adoption du projet de délibération.	
7/06	Demande de garantie d'emprunt présentée par la SA	7 - BALLOT Jacques
	d'HLM Trois Moulins Habitat pour la construction de	
	4 logements à Combs-la-Ville. Adoption du projet de délibération.	
7/07	Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Trois	7 - BALLOT Jacques
,, , ,	Moulins Habitat lors de la séance du 27 juin 2008 -	, Elles I surques
	Modification d'un article de la convention	
	Adoption du projet de délibération.	
7/08	Demande de garantie déposée par la SEMSA	7 – EUDE Gérard
	concernant l'extension de l'EHPAD destiné aux	
	personnes atteintes de la Maladie d'Alzheimer et des	

troubles apparentés situés à Savigny-le-Temple. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.